



schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

## **DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève**

Dossier d'accréditation selon la LPsy | 29.05.2019





## **Contenu:**

**Partie A** – Déroulement de la procédure

**Partie B** – Requête de l'AAQ

**Partie C** – Rapport d'évaluation externe (Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)

## Partie A

### Déroulement de la procédure

#### Remarque liminaire

Les procédures d'accréditation comprennent en principe quatre étapes: l'autoévaluation, l'évaluation externe, la décision et le cas échéant le contrôle des charges.

La loi sur les professions de la psychologie (LPsy) assigne à l'AAQ le rôle d'agence d'accréditation dans les procédures d'accréditation selon la LPsy, par conséquent l'AAQ est compétente pour l'évaluation externe des filières de formation postgrade. L'instance d'accréditation, c'est-à-dire l'instance décisionnelle pour l'accréditation selon la LPsy, est le Département fédéral de l'Intérieur (DFI).

En tant qu'agence agissant en vertu des parties 2 et 3 des European Standards and Guidelines (ESG) et enregistrée dans EQAR, l'AAQ publie ses rapports d'évaluation externes sous forme de dossiers regroupant tous les documents d'évaluation externes pertinents après que le DFI a décidé de l'accréditation.

#### Décision d'accréditation du DFI

Le 29 novembre 2018, le DFI a décidé de l'accréditation de la *Filière de formation postgrade en Psychothérapie systémique* de la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

#### Déroulement de l'évaluation externe

- |                |   |
|----------------|---|
| 18.03.2016     | La Faculté de médecine de l'Université de Genève dépose une demande et un rapport d'autoévaluation.   |
| 18.04.2016     | L'OFSP confirme sur la base d'un examen formel que la demande d'accréditation et le rapport d'autoévaluation sont complets.                                     |
| 27.06.2016     | L'AAQ ouvre l'évaluation externe par la séance d'ouverture.   |
| 21./22.11.2016 | La commission d'experts mène la visite sur place accompagnée par l'AAQ.   |
| 04.05.2016     | La commission d'experts finalise la 1ère version du rapport des experts.  |
| 30.06.2016     | La Faculté de médecine de l'Université de Genève prend position sur la 1ère version du rapport des experts.   |
| 28.07.2017     | La commission d'experts adopte le rapport des experts et recommande l'accréditation avec 5 charges.   |
| 29.09.2017     | Le conseil suisse d'accréditation dans son rôle d'organe de surveillance de l'AAQ libère le rapport d'évaluation externe et la requête de l'AAQ avec 5 charges. |
| 27.11.2017     | L'AAQ transmet la requête d'accréditation et le rapport d'évaluation externe à l'OFSP.  |

**Partie B**  
Requête AAQ





schweizerische agentur  
für akkreditierung  
und qualitätssicherung

agence suisse  
d'accréditation et  
d'assurance qualité

agenzia svizzera di  
accreditamento e  
garanzia della qualità

swiss agency of  
accreditation and  
quality assurance

www.aaq.ch  
info@aaq.ch

Effingerstrasse 15  
Postfach, CH-3001 Bern  
Tel. +41 31 380 11 50

Madame  
Bettina Marti  
Bundesamt für Gesundheit  
DB GP / GB / WGB  
Psychologieberufegesetz: Akkreditierung  
Schwarzenburgstrasse 161  
3003 Bern

Berne, le 27 novembre 2017

**Requête d'accréditation  
DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève**

Chère Madame Marti,

S'appuyant sur la base de l'article 15 alinéa 4 de la LPsy, l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) établit, en tant qu'organe d'accréditation selon la LPsy, une requête d'accréditation pour la filière «**DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève**».

L'AAQ établit sa requête en se basant sur:

- les analyses et les conclusions de la commission d'experts dans le rapport d'experts du 28 juillet 2017;
- la discussion portant sur le rapport du 28 juillet 2017 et sur le projet de requête d'accréditation de l'AAQ au sein du Comité pour les professions de la psychologie chargé de l'assurance de qualité interne de l'AAQ, le 29 septembre 2017;

et en connaissance

- de la prise de position de l'Université de Genève du 30 juin 2017.

**Requête de la commission d'experts**

La commission d'experts conclut dans son rapport d'experts que la filière de formation post-grade de l'Université de Genève est globalement conforme aux exigences légales, présentant néanmoins quelques faiblesses au niveau de l'estimation des coûts, de la réglementation, de la quantité d'unités accomplies, du contenu de la formation et de l'instance de recours, qui peuvent être résorbées par la mise en œuvre des charges proposées. La commission d'experts formule au total cinq charges:

1. La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

2. Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

3. L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

4. L'organisation responsable transmet durant la période de formation postgrade les connaissances exigées au standard 3.3.

5. L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

### **Requête d'accréditation**

Le rapport d'experts permet de constater que la filière répond globalement aux exigences légales de la LPsy. La commission d'experts a apprécié le côté pratique de cette filière organisée autour d'un grand travail de supervision. L'organisation particulière de la filière permettant une grande cohérence pour la formation et un accompagnement optimal des étudiants a également suscité l'adhésion des experts.

Certains points peuvent encore être améliorés. La principale faiblesse de cette filière consiste dans le manque de distinction entre d'une part les critères et les standards exigés par la LPsy, propres à l'obtention du titre fédéral, et d'autre part les exigences du DAS qui visent à l'obtention d'un titre académique. Il en résulte l'absence d'une structure formelle propre à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral postgrade. Au point de vue des contenus de la formation, la filière doit encore renforcer certains piliers théoriques, dont notamment l'enseignement des autres axes de formation en psychothérapie. Il semble également que les travaux et les résultats issus de l'intense activité de recherche de l'Université de Genève puissent être davantage soutenus et intégrés avec les activités et les contenus de la formation postgrade. La commission d'experts note toutefois que certaines faiblesses sont en voie d'être corrigées très prochainement. Les charges 1 à 5 initialement prévues vont également en ce sens. Par conséquent, l'AAQ appuie la requête d'accréditation de la commission d'experts et requiert les charges suivantes:

1. La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

2. Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la

filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

3. L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

4. L'organisation responsable transmet durant la période de formation postgrade les connaissances exigées au standard 3.3.

Commentaire concernant la 5<sup>ème</sup> charge: L'AAQ, dans un souci de s'assurer que les étudiants ont connaissance de la possibilité de faire, si nécessaire recours auprès de l'organisation responsable de la filière, recommande de préciser la charge en ajoutant la phrase: «Les modalités sont clairement explicitées aux participants.»:

5. L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral. Les modalités sont clairement explicitées aux participants.

L'AAQ estime que le délai proposé par les experts pour la réalisation des charges, à savoir de douze mois dès la notification de la décision d'accréditation par l'instance décisionnelle, est approprié, d'autant plus que l'organisation responsable confirme cette faisabilité dans sa prise de position et qu'elle a indiqué avoir déjà pris un certain nombre de mesures pour rectifier les faiblesses identifiées.

Enfin, l'AAQ propose de préciser la recommandation R7 de commission d'experts : «La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés selon le standard 3.2b.». Selon l'AAQ, une précision est utile puisque comme le souligne l'organisation responsable dans sa prise de position, un système de documentation est déjà existant. Il est donc nécessaire de préciser les intentions de la commission d'experts dont la recommandation porte uniquement sur le développement du système et non sur la mise en place du système car celui-ci est bien existant. Par conséquent, en se basant sur le rapport d'experts et la prise de position de la Faculté de médecine de Université de Genève, l'AAQ recommande à l'organisation responsable de compléter le système de documentation existant par des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés selon le standard 3.2b.

L'AAQ a invité l'organisation responsable à prendre position sur la présente requête le 14 novembre 2017. Le 21 novembre 2017, la Faculté de médecine de l'Université de Genève a indiqué, par courriel électronique, accepter le projet de requête formulé par l'AAQ.

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous adressons, chère Madame Marti, nos salutations les meilleures.



Dr Christoph Grolimund  
Directeur



Baptiste Feuz  
Responsable adjoint du format LPsy

**Annexes:**

Rapport d'évaluation externe du 29.09.2017 comprenant le rapport des experts du 28.07.2017 et la prise de position de l'Université de Genève du 30.06.2017.

## **Partie C**

Rapport d'évaluation externe du 29.09.2017

(Rapport des expert-e-s et prise de position de l'organisation responsable)



## Contenu

Introduction .....	2
1 Procédure .....	1
1.1 Commission d'experts .....	1
1.2 Calendrier .....	1
1.3 Rapport d'autoévaluation .....	2
1.4 Visite sur place .....	2
2 DAS en psychothérapie systémique .....	2
3 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts) .....	3
3.1 Examen des standards de qualité .....	3
Domaine 1 – Mission et objectifs .....	3
Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade .....	6
Domaine 3 – Contenus de la formation .....	10
Domaine 4 – Etudiants .....	19
Domaine 5 – Formateurs .....	21
Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation .....	23
3.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1) .....	26
3.3 Profil des forces et faiblesses du DAS en psychothérapie systémique .....	28
4 Prise de position .....	29
4.1 Prise de position de l'organisation responsable de la Faculté de médecine de l'Université de Genève .....	29
4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de la Faculté de médecine de l'Université de Genève .....	29
5 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts .....	29
6 Annexes .....	30



Le langage épicène n'étant pas utilisé dans ce rapport, il est précisé que toute désignation des personnes, statuts ou fonctions s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

## Introduction

La loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie; LPsy) contient les dispositions de base concernant l'accréditation des filières de formation postgrade dans le domaine visé<sup>1</sup>. La concrétisation de ces dispositions est du ressort du Département fédéral de l'intérieur (DFI), en l'occurrence de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en sa qualité d'office responsable. Le but premier de ce texte de loi est la protection et la préservation de la santé publique. Pour ce faire, il s'agit en premier lieu de veiller à la qualité des formations postgrades afin de d'assurer que les personnes formées possèdent les qualifications adéquates et les compétences professionnelles requises. Ainsi, seules les filières de formation postgrade qui remplissent les exigences de la LPsy et qui sont accréditées, peuvent décerner des titres postgrades fédéraux.

L'accréditation constitue aussi – et surtout – un instrument permettant aux responsables d'analyser eux-mêmes leur filière de formation postgrade (autoévaluation), mais aussi de bénéficier de l'analyse et des suggestions d'experts indépendants (évaluation externe). La procédure d'accréditation alimente ainsi un processus permanent d'assurance et de développement de la qualité, contribuant à l'établissement d'une culture de la qualité.

L'accréditation a pour objet les filières de formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychothérapie, psychologie des enfants et des adolescents, psychologie clinique, neuropsychologie et psychologie de la santé.

L'accréditation a pour but de vérifier si les filières respectent les exigences légales. Ainsi, la procédure doit répondre avant tout à la question suivante: la filière permet-elle aux étudiants d'atteindre les objectifs fixés dans la loi?<sup>2</sup>

La LPsy définit les exigences applicables aux filières de formation postgrade des professions de la psychologie, qui doivent être accréditées.

Ces exigences sont définies sous la forme de critères d'accréditation<sup>3</sup>. L'un de ces critères vise les objectifs de formation postgrade et notamment les compétences à acquérir<sup>4</sup>. Afin de concrétiser l'examen de ces objectifs le DFI / l'OFSP, en collaboration avec l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) et après consultation d'experts du domaine des professions de la psychologie, a développé des standards de qualité<sup>5</sup>. Ces standards de qualité sont subdivisés en six domaines: mission / objectifs, conditions cadres, contenus, étudiants, formateurs, assurance qualité / évaluation.

Les critères d'accréditation et les standards de qualité servent de base à l'analyse de la filière de formation postgrade par l'organisation responsable (autoévaluation) et sont contrôlés par des experts indépendants (évaluation externe). Pour que la décision d'accréditation soit positive, il faut que les standards de qualité soient globalement atteints et que chaque critère d'accréditation soit atteint ou en majeure partie atteint, la mise en oeuvre de la (des) charge(s) permettant d'atteindre entièrement le critère. Un seul critère non atteint mène au refus de l'accréditation.

---

<sup>1</sup> Art. 11 ss, art. 34 et 35, art. 49 LPsy

<sup>2</sup> Art. 5 LPsy

<sup>3</sup> Art. 13 LPsy

<sup>4</sup> Art. 13 al 1 let b LPsy

<sup>5</sup> Ordonnance du DFI concernant l'étendue et l'accréditation des filières de formation postgrade des professions de la psychologie;

## 1 Procédure

L'organisation responsable Faculté de médecine de l'Université de Genève a déposé le 18 mars 2016 une demande d'accréditation ainsi que son rapport d'autoévaluation auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La Faculté de médecine de l'Université de Genève aspire à l'accréditation de sa filière de formation postgrade pour l'attribution du titre postgrade fédéral en psychothérapie. L'OFSP a examiné formellement la demande d'accréditation ainsi que le rapport d'autoévaluation et a constaté que ceux-ci correspondaient aux exigences formelles. Le 18 avril 2016, l'OFSP a informé la Faculté de médecine de l'Université de Genève que la demande d'accréditation a été transmise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), afin d'entamer la phase d'évaluation externe.

La séance d'ouverture de l'évaluation externe de la Faculté de médecine de l'Université de Genève s'est tenue le 27 juin 2016. Lors de cette séance, l'AAQ a présenté une liste longue des experts et fixé la date de la visite sur place.

### 1.1 Commission d'experts

La commission d'experts a été constituée sur la base d'une liste de présélection (liste longue) contenant 19 noms. Cette liste longue, qui a été approuvée par le Conseil suisse d'accréditation le 16 septembre 2016, a été discutée avec la Faculté de médecine de l'Université de Genève puis approuvée par l'organisation responsable. L'AAQ a constitué la commission d'experts et communiqué sa composition par écrit à la Faculté de médecine de l'Université de Genève le 4 novembre 2016.

La commission d'expert.e.s est constituée des personnes suivantes (ordre alphabétique):

- Pr Franco Cavallo, diplômé en pédopsychiatrie, Dipartimento di Scienze della Sanità Pubblica e Pediatriche, Università degli studi di Torino (Italie);
- Dr Muriel Meynckens, pédopsychiatre et thérapeute systémique, responsable du centre de Formation et de Recherche en Systémique et thérapie familiale (CEFORES) du Centre Chapelle-aux-Champs de l'Université catholique de Louvain (Belgique);
- Dr Daniel Regli, psychologue, psychothérapeute, enseignant et coordinateur pour la filière MAS Psychothérapie Berne.

### 1.2 Calendrier

18.03.2016	Demande d'accréditation et dépôt du rapport d'autoévaluation
18.04.2016	Examen formel par l'OFSP
27.06.2016	Séance d'ouverture de la procédure d'accréditation
16.09.2016	Confirmation de la longlist d'experts par le Conseil suisse d'accréditation
21-22.11.2016	Visite sur place
04.05.2017	1ère version du rapport d'évaluation externe
30.06.2017	Prise de position de la Faculté de l'Université de Genève
28.07.2017	Version définitive du rapport d'évaluation externe
29.09.2017	Approbation du rapport par le Conseil suisse d'accréditation

### 1.3 Rapport d'autoévaluation

La Faculté de médecine de l'Université de Genève a mis en place un groupe de pilotage pour la préparation du rapport d'autoévaluation composé de trois personnes soutenues par la secrétaire du programme. Le travail du groupe de pilotage a été enrichi par les contributions d'un groupe de réflexion comprenant notamment un étudiant et un diplômé de la filière de formation à accréditer. Le rapport d'autoévaluation est conforme aux exigences de forme et de contenu formulées par l'OFSP. Des nombreuses annexes complètent le rapport.

Les membres de la commission d'experts ont demandé à la Faculté de médecine de l'Université de Genève les informations et les documents suivants:

- Exemples d'écrits de fin de module pour les modules 1, 2 et 3;
- Exemples d'écrits de fin de formation;
- Résultats d'une évaluation annuelle;
- Liste des thérapeutes pour l'expérience personnelle;
- Cahier de bord des supervisions;
- Accès à la plateforme d'échange d'informations entre les formateurs et les étudiants;

afin de compléter les informations nécessaires à la préparation de la visite sur place et de pouvoir établir une opinion globale sur la filière.

### 1.4 Visite sur place

La visite sur place s'est tenue les 21.11.2016 et 22.11.2016 (1,5 jour) dans les locaux de la Faculté de médecine de l'Université de Genève à Genève. Durant ces 3 demi-journées, la commission d'experts a mené des entretiens avec toutes les parties prenantes de la filière, tenu des réunions internes et fourni un compte-rendu oral aux responsables de la filière et de l'organisation responsable. Un consensus a été trouvé au sein de la commission d'experts pour la rédaction du rapport d'évaluation externe et pour la requête d'accréditation.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit d'ouverture et une atmosphère constructive, qui ont permis à la commission d'experts de se faire une opinion globale et approfondie de la filière Psychothérapie systémique et de l'analyser à la lumière des standards de qualité et des critères d'accréditation (voir Chapitre 3 du présent rapport).

D'un point de vue organisationnel, la visite sur place était parfaitement organisée de la part de la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

## 2 DAS en psychothérapie systémique

La filière de formation postgrade «DAS en psychothérapie systémique» permettant l'obtention du titre fédéral en psychothérapie est proposée par la Faculté de médecine de l'Université de Genève (UNIGE) en collaboration avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Le Diplôme de formation continue (DAS) de l'UNIGE constitue l'ossature de la filière mise sur pied pour délivrer le titre fédéral. L'organisation et la gestion du programme d'études pour le DAS sont régies par un Règlement d'études de la Faculté de médecine adopté en dernière instance par le Rectorat de l'Université de Genève et confiées à un Comité Directeur placé sous la responsabilité du Doyen de la Faculté de médecine.

Le DAS en psychothérapie systémique vise la transmission de connaissances et compétences, autant scientifiques que pratiques de la systémique. Le cursus se déroule sur trois ans. Les cours consistant essentiellement dans la transmission de connaissances et savoir-faire mais également dans la pratique d'expérience personnelle en groupe, ont lieu dix mois par année à raison de deux journées entières par mois (un vendredi et un samedi). Les supervisions ont lieu pendant toute l'année pendant trois heures hebdomadaires, en soirée.

Les vendredis et samedis sont consacrés aux séminaires, où sont notamment étudiés les enregistrements vidéo des traitements en cours, et où se déroulent les cours théoriques intégrant des lectures de livres et d'articles. Ces cours permettent également de travailler les modèles théoriques en groupe expérientiel.

Depuis 2000, 163 étudiants ont participé à la formation (dont 24 étudiants dans la volée actuelle), 132 ont reçu leurs diplômes. Lors de la visite sur place, la formation compte quatre formateurs-superviseurs principaux et dix formateurs intervenant ponctuellement dans la formation. La particularité de l'organisation réside dans le fait que les quatre formateurs prennent en charge sur leur lieu de travail chacun six étudiants pour effectuer les supervisions hebdomadaires qu'ils supervisent en direct. Deux supervisions ont lieu à la Consultation Couples et familles, programme spécialisé pour des psychothérapies d'orientation systémique du service des spécialités psychiatriques du département de santé publique et de psychiatrie des HUG à Genève. Les deux supervisions restantes ont lieu au SUPEA, l'Unité de recherche du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du CHUV à Lausanne.

### 3 Evaluation externe par la commission d'experts (Rapport des experts)

#### 3.1 Examen des standards de qualité

##### Domaine 1 – Mission et objectifs

##### Standard 1.1 – Mission

- a. *La philosophie, les principes de base et le but de l'organisation responsable de la filière de formation postgrade (ci-après «organisation responsable») sont formulés dans une mission. Cette mission est publiée.*

La Faculté de médecine de l'Université de Genève dispose d'une mission publiée sur son site Internet. Celle-ci mentionne la philosophie, le but et les principes de base de la Faculté responsable de la filière de formation postgrade en psychothérapie permettant l'obtention du titre fédéral postgrade en psychothérapie. En outre, des informations propres au DAS en psychothérapie systémique – programme constituant l'ossature de la filière de formation postgrade en psychothérapie permettant l'obtention du titre fédéral postgrade en psychothérapie – sont publiées dans le cadre d'une brochure papier et sur une page Internet dédiée. Le but en relation avec l'orientation de la filière, le public cible, les objectifs, les compétences visées et les méthodes pédagogiques mises en œuvre est explicité.

En revanche, la commission d'experts relève la quasi absence d'informations spécifiques à la filière de formation permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade en psychothérapie en tant que telle. Par conséquent, la commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade en psychothérapie.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation 1:** La commission d'experts recommande d'élaborer une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.

- b. Les axes principaux de la filière de formation postgrade découlent de la mission. Ils sont dûment motivés.*

La formation postgrade du DAS en Psychothérapie systémique vise au développement de trois axes: un axe théorique, un axe pratique et un axe social et personnel. Ces trois axes sont liés à la mission de l'Université, aux principes de la formation continue et à la mission de la Faculté de médecine.

#### 1. Axe théorique

Le modèle systémique (théorie générale des systèmes, de la cybernétique, la théorie de la communication selon Watzlawick et coll. et ses diverses déclinaisons cliniques (modèles structural, stratégique, contextuel, solutionniste, narratif) font l'objet de nombreuses journées de formation en grand groupe, et de groupes de lecture. Ils permettent d'acquérir des connaissances pluridisciplinaires, de comprendre et d'utiliser les concepts à bon escient, ainsi que de développer une réflexion critique.

#### 2. Axe pratique

La supervision telle que donnée dans le cadre du DAS en psychothérapie systémique permet aux étudiants l'acquisition des compétences techniques et personnelles ainsi que de la théorie. La supervision hebdomadaire in vivo permet d'une part de vérifier le développement des capacités des étudiants à conduire des processus thérapeutiques et d'autre part de s'assurer de leur capacité à travailler de façon collaborative avec d'autres professionnels (médecins, infirmiers, éducateurs, assistants sociaux) dans le cadre du travail de réseau. La formation propose des supervisions en pédopsychiatrie et en psychiatrie adulte permettant aux étudiants de faire face à un large spectre de pathologies et à une patientèle variée.

#### 3. Axe social et personnel

Le DAS en Psychothérapie systémique s'inscrit en coopération et en coordination avec différents partenaires (Hôpitaux Universitaires de Genève, Association Suisse de Thérapie de Famille et Interventions Systémiques, European Family Therapy Association (EFTA), Faculté de psychologie de l'Université de Genève, Faculté de médecine de l'Université de Genève). Un accent tout particulier est porté au développement d'un savoir-faire et d'un savoir-être orienté vers la coopération, tant avec les patients qu'avec les différents professionnels. Tout au long de la formation, une attention particulière est portée sur l'alliance thérapeutique et les meilleures manières de la créer et de la soutenir.

Comme indiqué au standard 1.1a, la mission de l'organisation responsable responsable n'est pas spécifique à la filière de formation postgrade. La mise en œuvre de la recommandation de la commission d'experts mentionnée sous le standard 1.1a devrait permettre de rendre l'existence de la filière de formation postgrade, ses spécificités et ses axes principaux plus visibles. Au-delà de cette considération, la commission d'experts estime que les axes principaux découlent de la mission de l'organisation responsable et sont dûment motivés.

Le standard est atteint.
--------------------------

### **Standard 1.2 – Objectifs de la filière de formation postgrade**

- a. Les différents objectifs d'apprentissage sont formulés et publiés. Leur contribution au but de la formation postgrade est précisée. Ils reprennent les objectifs de la formation postgrade fixés dans la loi sur les professions de la psychologie<sup>6</sup>.*

<sup>6</sup> Article 5 LPsy

Les objectifs d'apprentissage et les compétences visées dans le cadre du DAS en Psychothérapie systémique sont publiés dans la brochure papier également accessible sur Internet. Les objectifs d'apprentissage sont les suivants:

- Acquérir des connaissances sur les modèles conceptuels de la systémique à travers les cours et les lectures;
- Acquérir les compétences spécifiques permettant une prise en charge clinique, tant en setting psychothérapeutique individuel que face à une famille et un couple;
- Prendre conscience, en tant que psychothérapeute, de ses propres modes relationnels et résonances personnelles par rapport aux systèmes dans lesquels le psychothérapeute est immergé, de sa famille d'origine au système thérapeutique ainsi que dans son contexte professionnel;
- Adopter une posture réflexive sur sa propre pratique;
- Partager son expertise clinique avec ses pairs et développer le travail en co-thérapie.

Au-delà des objectifs d'apprentissage en tant que tels, les responsables de la formation ont également précisé dans le rapport d'autoévaluation et dans la brochure de la formation les compétences en résultant.

La commission d'experts constate que les objectifs fixés dans la LPsy sont bien repris dans les objectifs d'apprentissage du DAS en psychothérapie systémique. Comme mentionné antérieurement, ces objectifs ainsi que les compétences, malgré leur clareté et leur niveau de détails, ne concernent pas explicitement la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral en psychothérapie, mais le DAS qui en constitue l'ossature. A cet égard, il convient d'étendre l'application de la recommandation 1 mentionnée sous le standard 1.1a: «élaborer et publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade».

Le standard est partiellement atteint.
--

**Recommandation 2:** La commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.

- b. Les contenus de la formation ainsi que les formes d'apprentissage et d'enseignement découlent du but de la filière de formation postgrade et des objectifs d'apprentissage.*

Le DAS vise la transmission de connaissances et compétences, autant scientifiques que pratiques de la systémique. Pour atteindre ce but, les contenus de la formation sont organisés selon les cinq volets exigés par la LPsy (connaissance et savoir-faire, activité psychothérapeutique individuelle, supervision, expérience thérapeutique personnelle, pratique clinique). Les activités liées aux quatre premiers volets sont réparties sur trois années représentant chacune un module. La première année, le module 1 met l'accent sur les modèles conceptuels et sur le fonctionnement, respectivement le dysfonctionnement des systèmes humains et les stratégies et techniques fondamentales d'intervention. La seconde année, le module 2 met l'accent sur les modèles d'intervention intégrant concepts, théorie et stratégie spécifique d'intervention. Le module 3 ayant lieu la troisième année porte essentiellement sur les problèmes cliniques spécifiques. Lors de l'entretien d'admission, les étudiants doivent pouvoir justifier de la possibilité d'une pratique clinique leur permettant de mener des thérapies pour des pathologies suffisamment variées afin de prendre en compte l'exigence de la pratique clinique pour la LPsy.

Les méthodes pédagogiques comprennent la supervision directe hebdomadaire constituant le point fort de la formation, l'enseignement théorique reposant notamment sur des enregistre-

ments de vidéos de supervision, des séminaires de lecture (discussions durant les cours de lectures faites à domicile), l'expérience personnelle et des travaux personnels comprenant des présentations vidéo et des mémoires de modules et de fin d'études.

Le standard est atteint.

## **Domaine 2 – Conditions cadre de la formation postgrade**

### **Standard 2.1 – Admission à la formation, durée et coûts**

- a. *Les conditions d'admission à la formation postgrade ainsi que la durée des études sont réglementés conformément à la loi sur les professions de la psychologie<sup>7</sup> et sont publiées.*

Jusqu'au moment de la visite sur place, les candidats au titre de psychothérapeute faisaient valider leur dossier auprès des responsables du DAS en psychothérapie systémique afin d'obtenir le titre délivré par la FSP. Lors de la visite sur place, il n'existe pas encore de règlement, en particulier d'admission, spécifique à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie. En revanche, il existe un règlement contenant notamment des dispositions relatives à l'admission des candidats qui – le DAS en psychothérapie systémique constituant l'ossature de la formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie – donne des indications sur les conditions d'admission des candidats et la durée des études.

Les conditions d'admission au DAS en Psychothérapie systémique sont publiées dans la brochure papier et sur Internet. Pour être admis au programme, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme fédéral de médecin ou d'une maîtrise universitaire en psychologie ou d'un titre jugé équivalent et doivent disposer d'une pratique clinique d'au moins deux ans dans le domaine de la psychopathologie ou pour les psychologues d'une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la santé mentale ou du secteur psycho-social et éducatif d'au moins deux ans.. Toutefois, le Règlement d'études prévoit que le Comité directeur se réserve le droit d'accepter, suite à l'examen de leur dossier, la candidature de personnes ne remplissant pas les exigences précitées. Plus loin, le même règlement établit encore que le Comité directeur se prononce également sur l'équivalence des titres.

Pour être admis au DAS, les candidats doivent pouvoir en outre développer une pratique clinique permettant des psychothérapies avec couples et/ou familles en institution ou en cabinet privé pendant toute la durée de la formation.

Les éléments constitutifs du dossier de candidature ainsi que les délais d'inscription sont définis par le Comité directeur. Les décisions d'admission sont prises par le Comité directeur après examen approfondi des dossiers présentés par les candidats. Un entretien peut, le cas échéant, compléter la procédure d'admission.

Les conditions d'admission au DAS en psychothérapie décrites ci-dessus correspondent globalement aux exigences de la LPsy. Comme il est mentionné ultérieurement (standard 2.2a/ charge 2), un règlement propre à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie doit encore être édicté. Dans le cadre de ce règlement à venir, la commission d'experts recommande de distinguer les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité Directeur peut accorder des dérogations.

La durée du DAS est de six semestres au minimum et de huit semestres au maximum. Les étudiants, qui à la fin de leur huitième semestre, n'auraient pas finalisé les 500 heures d'activités thé-

---

<sup>7</sup> Articles 6 et 7 LPsy

rapeutiques individuelles, peuvent demander une dérogation jusqu'à l'accomplissement de celles-ci. La durée minimum du DAS est publiée dans la brochure papier et sur Internet.

La publication des informations relatives aux admissions et à la durée des études est assurée par la brochure à propos du DAS et par le Règlement d'études du DAS en psychothérapie systémique. Néanmoins, la commission d'experts constate que le règlement du DAS en psychothérapie systémique n'est pas publié sur Internet et que la brochure présente des renseignements relatifs aux admissions et à la durée des études mais pas de manière aussi claire et précise que le ferait un règlement. Elle recommande donc de publier le règlement d'études sur Internet et d'informer les lecteurs de la brochure de l'existence du règlement d'études et des informations qui y sont contenues.

Le standard est partiellement atteint.

**Recommandation 3:** La commission d'experts recommande de distinguer dans le règlement approprié les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité Directeur peut accorder des dérogations.

**Recommandation 4:** La commission d'experts recommande de publier le règlement d'études sur Internet et d'informer les lecteurs de la brochure de l'existence du règlement d'études et des informations qui y sont contenues.

- b. *Le coût total minimum à escompter pour la formation postgrade est indiqué de manière transparente et publié. Il est inventorié de manière détaillée.*

Le coût total de Chf 16'000.- du DAS en psychothérapie systémique est indiqué dans la brochure et sur le site Internet. Les frais découlant de volets à compléter pour le titre fédéral comme l'expérience thérapeutique personnelle dans un setting individuel ne sont pas mentionnés dans la brochure du DAS en psychothérapie systémique et l'information n'est pas disponible sur le site Internet. Si un document comprenant également l'information pour le titre fédéral postgrade a été remis à la commission d'experts, il n'existe pas encore une information transparente et publiée des coûts relatifs à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie. Par conséquent, la commission d'experts formule la charge suivante saisie sous le critère b): La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

Le standard est non atteint.

**Charge 1:** La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

## Standard 2.2 – Organisation

- a. *Les différentes responsabilités, les fonctions et processus inhérents à la filière de formation postgrade sont clairement établis; les milieux concernés, notamment les étudiants, ont accès aux informations y relative.*

Selon l'art. 2 du Règlement d'études, l'organisation et la gestion du programme d'études pour l'obtention du DAS sont confiées à un Comité directeur, placé sous la responsabilité du Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Le Comité directeur est composé de cinq membres: un professeur de la Faculté de médecine de l'Université de Genève qui est le directeur de la formation, un second professeur de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, un professeur de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université

de Genève, ainsi que deux formateurs et superviseurs du DAS, parmi lesquels la coordinatrice de la formation.

Le Comité directeur peut être assisté par un Conseil scientifique qui a une mission d'expertise et de conseil. Les membres du Conseil scientifique sont nommés par le Comité directeur sur proposition des institutions concernées pour une période de quatre ans renouvelable. Le Conseil scientifique est composé de huit personnes comprenant au moins un représentant de chaque institution participant au programme d'études. Le rôle du Comité directeur s'articule dans l'organisation et la gestion du programme d'études pour l'obtention du Diplôme.

Les différentes tâches du Comité directeur sont mentionnées dans le Règlement d'étude du DAS. Elles consistent notamment dans le processus d'évaluation des compétences acquises par les étudiants et dans le suivi de la formation. En outre, il échange et entérine les décisions de modifications de contenu, évalue les enseignants, valide les admissions des nouveaux étudiants, prend position sur toute question liée au positionnement des étudiants, sélectionne les enseignants, développe des liens avec les partenaires, réfléchit et prend position sur les projets futurs et gère le budget.

Les quatre formateurs-superviseurs principaux de la formation, deux médecins et deux psychologues, sont recrutés par le Conseil scientifique, sous l'aval du Comité directeur. Les formateurs se réunissent une fois par mois pour échanger sur tous les points internes et externes, de la formation. Un feedback oral est transmis chaque mois par la coordinatrice au directeur de la formation. Une secrétaire externe a été recrutée en automne 2012 pour assurer toute tâche liée à l'administration et au suivi des finances et assister la coordinatrice de la formation dans ses tâches.

Les organes, les responsabilités, les fonctions et les processus décrits précédemment illustrent le bon degré d'organisation de la filière, en l'occurrence du DAS en psychothérapie systémique. Cependant, il n'existe pas de règlement (et par conséquent d'organes, responsabilités, fonctions et processus) propre(s) à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral de psychothérapie. Dans ce sens, la commission d'experts formule la recommandation d'une charge saisie sous le critère a): Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

Le standard est partiellement atteint.

**Charge 2:** Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

*b. Les différents rôles et fonctions des différents formateurs<sup>8</sup> au sein de la filière de formation postgrade sont définis et délimités de façon appropriée<sup>9</sup>.*

Les formateurs (les quatre superviseurs et les enseignants invités) reçoivent un mandat défini et suivent une trame précise pour donner chacun leur part de formation convenue dans le programme. Les étudiants sont répartis en quatre groupes de supervision, de six étudiants par

<sup>8</sup> enseignants, superviseurs et psychothérapeutes formateurs

<sup>9</sup> La séparation des rôles et des fonctions doit notamment permettre d'éviter que toutes les heures de supervision et d'expérience thérapeutique personnelle soient effectuées auprès de la même personne.

groupe, et sont assignés à ces groupes pour la durée d'une année. Chacun de ces groupes est pris en charge par un superviseur. La constitution de ces groupes change en 2ème année, ainsi qu'en 3ème année, de telle sorte que les étudiants bénéficient de l'expérience de trois superviseurs différents en trois ans de formation. Le superviseur, qui pour un groupe de six étudiants, au cours de leur formation, n'a aucune charge de supervision, prend en charge l'expérience personnelle en groupe dispensée par la filière pour ce groupe de six. Les heures d'expérience personnelle manquantes sont prises par les étudiants auprès d'autres professionnels que les formateurs du DAS.

Les vendredis, les groupes d'étudiants sont fusionnés en deux groupes de douze personnes et chaque groupe fusionné est pris en charge par les deux superviseurs des groupes initiaux. Ces séances du vendredi ne consistent en pas en de la supervision, mais en l'analyse de la supervision, notamment avec comme support les enregistrements des supervisions menées. Les samedis, les cours et séminaires de lecture sont donnés soit par des enseignants invités, soit par les formateurs principaux.

Les évaluations des étudiants des dernières volées sur ces aspects sont très positives. Ils apprécient la diversité et la qualité des formateurs et superviseurs, ainsi que la complémentarité des espaces de formation, la bonne connaissance de chaque formateur sur les enseignements des autres, et la bonne entente entre les formateurs.

La commission d'experts estime que le standard est atteint. Les différents rôles et fonctions des différents formateurs au sein de la filière de formation postgrade sont clairement définis et délimités de façon appropriée. Au cours de la visite sur place, la commission d'experts s'est rendu compte que le petit nombre de formateurs principaux, qui à prime abord peut sembler propice à un cumul des rôles problématique, est géré de manière pertinente et permet une bonne cohérence des enseignements transmis aux étudiants.

Le standard est atteint.
--------------------------

### Standard 2.3 – Ressources

- a. *L'organisation responsable garantit que les ressources financières, humaines et techniques permettent de dispenser l'intégralité de la formation conformément aux normes de qualité et aux objectifs à atteindre.*

Le budget est établi de manière à assurer l'autofinancement du programme selon les règles et les procédures de l'Université de Genève. Les frais d'inscription des participants couvrent les frais du programme. Le budget du DAS a pour objectif de permettre l'organisation de la formation, sans bénéfice ni déficit. A noter qu'il existe un fond de réserves qui permettrait de couvrir un déficit éventuel survenant au cours de la formation ou de financer une activité exceptionnelle dans le cadre du programme.

Les ressources humaines sont organisées de manière efficace et efficiente. La commission d'experts recommande toutefois de développer l'équipe des quatre superviseurs-formateurs constituant le noyau de la formation afin de garantir que les ressources humaines nécessaires à la formation soient toujours disponibles. En effet, si la formation devait être privée de l'engagement de l'une de ces quatre personnes, le report de charge sur les autres personnes ou/et le recrutement dans l'urgence d'un nouveau superviseur-formateur pourraient poser problème.

La qualité des ressources techniques permet de dispenser une formation de qualité.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation 5:** La commission d'experts recommande de développer l'équipe des quatre superviseurs-formateurs constituant le noyau de la formation afin de garantir que les ressources humaines nécessaires à la formation soient toujours disponibles.

- b. *L'équipement technique dans les établissements de formation postgrade est adapté aux exigences actuelles. Il permet le recours à différentes formes d'enseignement et d'apprentissage.*<sup>10</sup>

Les lieux de supervision hebdomadaires ont tous un équipement technique de dernière génération (caméra, micro, miroir sans tain, téléphone interne). Les salles d'enseignement bénéficient du matériel audiovisuel nécessaire à garantir le bon déroulement de la formation. Un soutien technique est à disposition pour l'utilisation du matériel si nécessaire. Cette logistique est complétée par des moyens plus traditionnels comme des tableaux blancs, des flipcharts, et les photocopies de documents importants.

Le standard est atteint.

### Domaine 3 – Contenus de la formation

#### Standard 3.1 – Principes

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances et un savoir-faire étendus, scientifiquement et empiriquement fondés, et applicables au traitement psychothérapeutique d'un large éventail de troubles ou maladies psychiques.*

Le DAS en Psychothérapie systémique vise l'enseignement de l'ensemble des principales écoles de thérapie systémique, ainsi que l'application de ces connaissances à des champs cliniques élargis. Ainsi, les trois modules durant une année chacun abordent les différentes pathologies psychiatriques, de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte et de l'âge avancé, ainsi que les différentes problématiques cliniques, comme les dépendances, la violence intrafamiliale, les séparations conflictuelles et les pathologies qui y sont associées.

La structure de la formation permet d'approfondir le lien entre les connaissances théoriques et leur application dans des domaines cliniques variés de différentes manières. Les journées de cours théoriques et de séminaires de lectures approfondissent le savoir théorique. Les supervisions en groupe et les analyses des enregistrements vidéos de séances font le lien entre les contenus théoriques et la pratique thérapeutique. Enfin, les psychothérapies de couple et de famille, sur le lieu de pratique des formateurs, pendant les supervisions, amènent les étudiants à développer les savoir-faire à propos de différentes problématiques et contextes d'interventions dont notamment les interventions de crises, la symptomatologie psychiatrique lourde, ou encore la thérapie brève de couple et de famille.

La variété des cas cliniques est assurée par le fait que les patients – couples et familles – proviennent de deux consultations différentes (le département de santé mentale et de psychiatrie adulte à Genève et le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à Lausanne) permettant l'accès à un large spectre de cas cliniques.

Au niveau de la scientificité de l'empirisme des connaissances transmises, il convient de relever que, comme l'indique le rapport d'autoévaluation, plusieurs facteurs d'ordre thérapeutique et socioculturel ont favorisé l'émergence de la psychothérapie d'orientation systémique. Ceux-ci sont notamment l'élargissement progressif de l'espace thérapeutique au départ purement individuel, mais aussi l'influence des recherches sur la « Nouvelle Communication » aux USA autour de G. Bateson intégrant les apports de la cybernétique naissante, de la théorie générale des systèmes et

<sup>10</sup> p. ex., possibilité de filmer des jeux de rôles et des séances de thérapie

des sciences anthropologiques et sociales. Dans le cadre de la psychothérapie systémique, le comportement ou le vécu d'un individu a toujours une dimension communicationnelle. L'être humain émerge et prend forme dans l'horizon d'une interaction évolutive dont le sens peut être dégagé en décodant l'ensemble des interactions et le contexte de significations à l'intérieur desquels il apparaît. Il sera dit sain lorsqu'il contribue au processus d'autonomisation de l'individu, en lien avec l'évolution et la différenciation de ses systèmes d'appartenance; il sera dit pathologique lorsqu'il empêche l'autonomisation de l'individu, en contribuant au maintien non évolutif des systèmes d'appartenance. Quelles que soient les écoles et leurs techniques, l'opération de recadrage est ce qui caractérise toute intervention systémique. Il s'agit de resituer cognitivement et pragmatiquement un comportement perturbé dans un contexte plus approprié.

De nombreuses études ont mis en évidence l'efficacité de la psychothérapie systémique. C'est son efficacité en tant qu'approche multimodale pragmatique qui a été le mieux démontrée. Celle des thérapies systémiques à base cognitive comportementale, qui peuvent répondre plus facilement aux critères de l'evidence-based medicine, est également largement prouvée. Des études cliniques, portant sur des thérapies systémiques se déroulant dans des conditions plus naturelles et moins standardisées (effectiveness studies), attestent aussi de leur efficacité : en Suisse, celle de Grünwald et von Massenbach (2001), en Allemagne, de Schiepek (1999) aux USA celles de Liddle et al. (2002), Pinosof et Wynne (1995) et Sprenkle (2000) , au Canada (Pauzé), en Belgique Hendrick (2009), Elkaïm, etc.

Depuis ses origines (1950 environ), la psychothérapie systémique a suscité la création de nombreuses associations professionnelles nationales, continentales et internationales, l'organisation de congrès réguliers et la diffusion du savoir et des recherches à l'aide de plusieurs centres de formation et de recherches universitaires (surtout aux USA) et de nombreuses revues avec comité de lecture et politique éditoriale. Depuis 2008, tous les deux ans, la revue *Thérapie familiale* (Genève) a inauguré une journée sur la recherche et l'évaluation en systémique, dont les conférences sont publiées dans un numéro y consacré.

Le standard est atteint.

*b. Les contenus de la formation postgrade correspondent aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité.*

Le contenu du DAS en Psychothérapie systémique correspond aux connaissances scientifiques actuelles dans la spécialité. Le Comité directeur valorise les collaborations entre cliniciens et chercheurs au sein des comités, ainsi que les enseignements par des formateurs qui sont familiarisés avec les recherches cliniques.

Les formateurs se tiennent à jour des derniers développements dans la psychothérapie, notamment systémique, en restant en lien avec les autres instituts de formation, avec les chercheurs, et par la littérature scientifique pour laquelle ils disposent d'abonnements. Ils présentent régulièrement eux-mêmes des interventions dans des congrès, et participent à des projets de recherche telle que la recherche en cours sur la réflexivité à la Consultation Couple et Famille des HUG. En outre, le DAS en Psychothérapie systémique est également membre de l'EFTATIC (chambre des écoles de formation de l'European Family Therapy Association), lieu d'échange et de formation entre instituts de formation. Les congrès, les formations continues, ainsi que les séances régulières entre les formateurs principaux permettent l'intégration des dernières recherches aux connaissances et savoir-faire transmis.

Le standard est atteint.

**Standard 3.2 – Volets**

- a. *La formation postgrade comprend les volets suivants: connaissances et savoir-faire (connaissances théoriques et pratiques), activité psychothérapeutique individuelle, supervision, expérience thérapeutique personnelle et pratique clinique.*

Le DAS en psychothérapie systémique servant d'ossature à la filière postgrade pour le titre fédéral comprend explicitement les volets: «connaissances et savoir-faire», «supervision», «expérience thérapeutique personnelle» et implicitement le volet «activités psychothérapeutiques individuelles» qui sont menées lors des supervisions et lors du volet «pratique clinique» implicitement mentionné comme exigence pour suivre la formation. Au point de vue du volet «pratique clinique», le Comité directeur contrôle lors de l'admission, la capacité des étudiants à pouvoir développer une pratique clinique permettant des psychothérapies avec couples et familles dans des institutions psychosociales ou en cabinet privé, pendant toute la durée de la formation.

Le standard est atteint.
--------------------------

- b. *L'étendue des volets de la formation postgrade sont composés comme suit<sup>11</sup>:*

- *connaissances et savoir-faire: 500 unités au minimum*
- *activité psychothérapeutique individuelle: 500 unités au minimum; au moins 10 cas traités ou en cours de traitement, documentés, sous supervision*
- *supervision: 150 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
- *expérience thérapeutique personnelle: 100 unités au minimum, dont 50 au moins en séances individuelles*
- *unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle: 50 unités supplémentaires au minimum de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle, en fonction de l'orientation de la filière de formation postgrade*
- *pratique clinique<sup>12</sup>: deux ans à 100 % au minimum dans une institution psychosociale, dont un an au moins dans une institution ambulatoire ou stationnaire de soins psychothérapeutiques-psychiatriques<sup>13</sup>*

- En matière de connaissances et savoir-faire: la commission d'experts estime que la filière fournit, voire dépasse, les 500 unités exigées au minimum par le standard. En effet, il semble que la filière dispense 548 unités de connaissances et savoir-faire. 385 unités sont données sous forme de cours, visionnements de vidéo de supervision et discussions, 63 unités sont constituées de séminaires de lecture (nota bene: il s'agit d'heures en présentiel) et 10 unités sont données sous forme de tutorat pour le grand travail de fin d'études.

- Au niveau de l'activité psychothérapeutique individuelle: l'activité psychothérapeutique individuelle a lieu en partie directement dans le cadre de la filière lors des supervisions hebdomadaires. Les unités manquantes sont réalisées sur le lieu de travail de l'étudiant, dans le cadre des deux ans de pratique clinique qu'il doit exercer à 100%. Au niveau du nombre de cas traités, lors de la visite sur place, le DAS permet de réaliser six à neuf cas traités, documentés et sous supervision. Les cas manquants doivent être réalisés sur le lieu de travail de l'étudiant.

- En matière de supervision: au préalable, il est utile de rappeler l'approche originale de cette filière de formation dont l'axe principal consiste en une supervision intensive (hebdomadaire durant 36 semaines par an), en direct, et à l'interne de la filière. La commission d'experts estime que les 150 unités exigées au minimum en matière de supervision sont bien fournies. Les 50 unités de supervision devant être données dans un setting individuel est remplie par la réalisation par les

<sup>11</sup> Une unité comprend 45 minutes au moins.

<sup>12</sup> cf. 3.7.a

<sup>13</sup> En cas d'emploi à temps partiel, la pratique clinique est prolongée en conséquence.

candidats de psychothérapies de manière individuelle ou en groupe de deux étudiants, en supervision directe. La commission d'experts recommande de réfléchir à la pertinence d'exiger des candidats un certain nombre d'unités de supervision directe individuelle liée aux cas qu'ils traitent dans le cadre de leur pratique clinique professionnelle.

- En matière d'expérience thérapeutique personnelle: la filière fournit les 50 unités d'expérience personnelle qui peut avoir lieu dans un setting de groupe. Les candidats au titre fédéral sont tenus de suivre au moins 50 unités d'expérience personnelle dans un setting individuel auprès de thérapeutes externes approuvés par le Comité de formation du DAS.
- Les 50 unités supplémentaires de supervision ou d'expérience thérapeutique personnelle ont lieu dans le cadre de la supervision hebdomadaire interne précédemment décrite.
- Au niveau de la pratique clinique, les étudiants doivent pouvoir attester de deux ans à 100% de pratique clinique, dans des institutions répondant aux critères de la LPsy. Une attestation pour la pratique clinique des candidats est en cours d'élaboration.

Au-delà des observations préalablement mentionnées, la commission d'experts estime utile de relever deux points liés à la constitution des volets de la formation de la filière permettant l'octroi du titre fédéral de psychothérapeute.

Premièrement, préalablement et durant la visite sur place, elle a constaté un manque de clarté dans la manière de calculer les unités dispensées dans chacun des volets. Malgré cette lacune, qui conduit à des indications différentes au sein du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, la commission d'experts a pu se faire une idée des unités délivrées ou exigées dans chaque volet et n'a pas repéré de manque dans ce domaine. Deuxièmement, le règlement d'études du DAS prévoit parmi ses exigences pour l'obtention du diplôme une marge de tolérance d'absence de 20% des cours et séminaires correspondant aux unités de connaissances et savoir-faire. Or si l'on admet que le total des cours fournis aux candidats correspond à 548 unités, la tolérance de 20% d'absence peut conduire à ce que certains candidats n'accomplissent pas l'entièreté des 500 unités de savoir-faire et connaissances requises.

En regard des deux points prémentionnés, la commission d'experts requiert la charge suivante reportée sous le critère b): L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

Le standard est partiellement atteint.

**Charge 3:** L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

**Recommandation 6:** La commission d'experts recommande de réfléchir à la pertinence d'exiger des candidats un certain nombre d'unités de supervision directe individuelle liée aux cas qu'ils traitent dans le cadre de leur pratique clinique professionnelle.

### **Standard 3.3 – Connaissances et savoir-faire**

- a. *La formation postgrade transmet des connaissances étendues sur au moins un modèle compréhensif, théoriquement et empiriquement fondé, du psychisme et de son fonc-*

*tionnement, de la genèse et de l'évolution des troubles ou des maladies psychiques, ainsi que du processus de transformation psychothérapeutique.*

Comme indiqué dans le rapport d'autoévaluation, les cours proposés dans le premier module "Introduction au paradigme interactionnel-contextuel en psychiatrie", "Histoire du mouvement des thérapies de couple et de famille, origines et apports théoriques successifs", et "Théorie de la communication et des systèmes" transmettent spécifiquement des connaissances relatives au modèle enseigné.

A côté des paradigmes biologiques et psychologiques, la dimension sociale et relationnelle occupe une place essentielle dans les ressources dont disposent la médecine, la psychiatrie et les sciences sociales contemporaines pour alléger la souffrance et la maladie psychique humaine. L'intervention thérapeutique systémique (en individuel, en couple ou en famille) vise à stimuler des changements à l'intérieur de l'écosystème de la famille pour favoriser la santé psychique de tous ses membres. La particularité de l'intervention systémique est directement liée à son postulat de base: c'est dans la relation entre les personnes concernées, en tenant compte de leur contexte, que réside le levier principal vers le changement visé. Le focus de ces interventions va donc se situer dans l'effort fourni à modifier les patterns relationnels directement (grâce à différentes techniques et outils thérapeutiques ou à travers la prescription de tâches) ou indirectement en stimulant les personnes qui consultent à trouver, individuellement et familialement, d'autres sens aux comportements dysfonctionnels et à les inscrire différemment dans leur histoire de vie. La confiance en la compétence d'autoguérison des systèmes familiaux (même si une intervention thérapeutique s'impose) ainsi que le respect éthique constituent une priorité dans l'approche systémique. Dans la mesure où cette approche ne conçoit pas l'intervention en dehors du contexte dans lequel elle s'inscrit, elle est, par essence, réflexive.

Dans son rapport d'autoévaluation, la filière indique remplir les prérequis de ce standard, «vu qu'une grande partie de la formation autour du psychisme et de son fonctionnement, ainsi que de la genèse et l'évolution des troubles ou des maladies psychiques a été acquise pendant les années d'études universitaires par les étudiants en psychologie. Lors de la formation à la psychothérapie, des liens entre la psychopathologie et les réponses psychothérapeutiques sont établis dans les divers volets de la formation.»

Cette assertion, confirmée par les étudiants lors de la visite sur place, a suscité une réflexion au sein de la commission d'experts. En effet, le fait que l'acquis préalable de certaines connaissances soit exigé par la filière qui ne transmet pas ces connaissances lors de cours spécifiques mais permet en revanche de les consolider, n'est pas tout à fait conforme au standard 3.3, même si la filière permet aux étudiants d'atteindre les exigences de la LPsy au terme de leur formation. Lors de la visite sur place, la filière a confirmé qu'elle attend de ses étudiants qu'ils disposent déjà de certaines connaissances et d'une certaine expérience clinique. Si l'organisation responsable est libre de fixer ses critères d'admission en respectant la LPsy, la commission d'experts estime néanmoins que les éléments de la formation prescrits par la LPsy doivent constituer une partie intégrale de la formation postgrade pour l'obtention du titre fédéral. La commission d'experts formule donc la charge saisie sous le critère e): L'organisation responsable ne se contente pas de consolider les connaissances exigées au standard 3.3, mais les transmet durant la période de formation postgrade.

La commission d'experts estime néanmoins que le standard est partiellement atteint étant donné le fait que la filière s'assure de l'existence et du développement de ces connaissances au début, durant et à la fin de leur formation postgrade.

Le standard est partiellement atteint.

**Charge 4:** L'organisation responsable ne se contente pas de consolider les connaissances exigées au standard 3.3, mais les transmet durant la période de formation postgrade.

b. *La formation postgrade permet d'acquérir des connaissances pratiques étendues, en particulier dans les domaines suivants:*

- *clarification du mandat thérapeutique*
- *indication et planification du traitement*
- *diagnostic et procédures de diagnostic*
- *exploration, entretien thérapeutique*
- *stratégies et techniques de traitement*
- *gestion de la relation thérapeutique*
- *évaluation du déroulement du traitement*

Les cours permettant d'acquérir les connaissances pratiques étendues citées sous le standard 3.3b "Introduction au paradigme interactionnel-contextuel en psychiatrie", "Histoire du mouvement des thérapies de couple et de famille, origines et apports théoriques successifs", et "Théorie de la communication et des systèmes" ont principalement lieu lors de la première année. Lors de celle-ci, ils sont l'objet de huit journées de travail complètes, chaque journée étant répartie en cinq unités de théorie, trois unités de groupe de lecture, et 2,5 unités de mise en pratique expérientielle.

En outre, les connaissances pratiques sont également abordées tout au long des trois années dans les groupes de supervision hebdomadaires, avant et après la rencontre avec les familles faisant l'objet des thérapies. Dans ce cadre-là, les superviseurs tiennent un cahier de bord sur les thématiques spécifiques abordées que la commission d'experts a pu consulter. Sur la base de ces considérations, la commission d'experts établit que le standard est bien rempli.

Le standard est atteint.

c. *Les éléments suivants font partie intégrante de la formation postgrade:*

- *réflexion critique sur l'efficacité, la portée, les limites et les méthodes inhérentes au(x) modèle(s) de psychothérapie enseigné(s)*
- *transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques*
- *résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique*
- *transmission des connaissances fondamentales et réflexion sur les particularités de la psychothérapie avec différentes classes d'âge*
- *transmission des connaissances et réflexion sur les différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la clientèle/patientèle et sur leur impact sur le traitement psychothérapeutique*
- *réflexion sur l'éthique professionnelle et les devoirs professionnels*
- *réflexion critique sur les questions d'ordre sociétal et éthique liées à la psychothérapie*
- *transmission des connaissances de base sur les systèmes juridique, social et sanitaire et leurs institutions*

La réflexion critique sur l'efficacité, la portée, les limites et les méthodes inhérentes au modèle de psychothérapie enseigné est d'abord menée dans les groupes de supervision, puis plus intensivement travaillée les vendredis mensuels lors des visionnements des enregistrements vidéos des différents processus thérapeutiques. En outre, la réflexion critique sur les limites des méthodes enseignées fait également partie des journées de formation théorico-cliniques en deuxième et troisième année.

La transmission des connaissances fondamentales sur d'autres approches et méthodes psychothérapeutiques semble à prime abord relativement faible. Cependant, les discussions lors de la visite sur place et le rapport d'autoévaluation ont permis d'établir que les supervisions in vivo puis l'analyse des vidéos permettent la transmission de connaissances de base sur d'autres approches, notamment dans les cas où l'efficacité de l'approche systémique atteint ses limites ou qu'un étudiant travaille dans une institution où une autre approche est complémentaire.

Les résultats de la recherche en psychothérapie et leur impact sur la pratique sont principalement abordés lors de la deuxième année lors du cours "Principes et concepts de base pour la recherche en psychothérapie systémique". Néanmoins, tout au long des 3 ans, les formateurs font les liens entre les thèmes abordés, les résultats des recherches et la littérature dans le domaine enseigné. Bien que ce point soit rempli, la commission d'experts estime que la filière universitaire postgrade peut mieux intégrer les résultats de la recherche provenant notamment de l'Université de Genève à sa formation postgrade. Elle salue donc la réflexion menée par la filière sur la possibilité de mieux intégrer la transmission de connaissances et savoir-faire relatifs à la recherche en psychothérapie systémique dans le cursus ainsi que l'intégration récente d'un formateur orienté recherche.

La transmission des connaissances fondamentales et la réflexion sur les particularités de la psychothérapie avec différentes classes d'âge a notamment lieu durant les journées de formation Problèmes cliniques spécifiques (3<sup>ème</sup> année) et sexothérapie systémique (1<sup>ère</sup> année). En outre, les soirées de supervision se déroulent d'une part dans une consultation systémique spécialisée intégrée au département de la psychiatrie adulte incluant la psychogériatrie et d'autre part dans les consultations de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Ainsi, la psychopathologie inhérente aux différentes classes d'âge est prise en compte.

La transmission des connaissances et la réflexion sur les différents contextes démographiques, socio-économiques et culturels de la patientèle et leur impact sur le traitement psychothérapeutique font partie des discussions anté et post-thérapie hebdomadaires. Certains thèmes comme «appartenance ethnique et intervention familiale», «nouvelles parentalités», «maltraitements et abus: troubles de frontières intergénérationnelles» sont également abordés lors des journées théoriques de deuxième et de troisième année.

La réflexion sur l'éthique professionnelle et les devoirs professionnels est régulièrement abordée en supervision, où les étudiants sont confrontés à des situations compliquées pouvant les amener à des dilemmes éthiques. En outre, une journée théorique «Ethique professionnelle, settings et intervention» est également proposée en deuxième année.

La réflexion critique sur les questions d'ordre sociétal et éthique liées à la psychothérapie est également abordée lors des supervisions hebdomadaires.

Les questions de place de la psychothérapie dans la société, d'accessibilité aux soins psychothérapeutiques et de la protection de l'enfance sont abordées transversalement dans tous les espaces ainsi que lors de journées théoriques comme par exemple "Toxicodépendance et thérapie familiale".

Enfin, la transmission des connaissances de base sur les systèmes juridique, sociaux et sanitaire et leurs institutions a lieu lors des supervisions hebdomadaires mais également lors des discussions mensuelles des vendredis, lors desquelles un lien est établi avec les différentes institutions avec lesquelles les formateurs de la filière collaborent pour les situations psychosociales compliquées. Les journées théoriques "Intervention de réseaux: les exemples de mauvais traitement et de l'hyperactivité psychomotrice avec déficit de l'attention chez l'enfant" permettent également d'aborder le travail de réseau.

Par conséquent, la commission d'experts estime que les éléments exigés par le standard sont tous intégrés à la formation offerte.

Le standard est atteint.

### **Standard 3.4 – Activité psychothérapeutique individuelle**

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant acquière suffisamment d'expérience psychothérapeutique pratique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle formule les directives correspondantes, veille à leur respect et garantit que l'activité psychothérapeutique des étudiants est supervisée par des professionnels qualifiés.*

Le DAS en psychothérapie systémique propose aux étudiants, à travers des supervisions directes hebdomadaires, une activité psychothérapeutique soutenue. Les situations cliniques sont choisies par les quatre formateurs principaux dans leur cohorte habituelle. Elles proviennent en moitié d'une consultation systémique spécialisée intégrée au département de la psychiatrie adulte incluant la psychogériatrie et en moitié de consultations de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. La formation permet aux étudiants d'acquérir une large expérience comme psychothérapeute systémique avec des individus, des couples, des familles; expérience enrichie en grande partie par une co-thérapie à deux étudiants. Le choix d'une situation se fait en connaissance de l'expérience des étudiants et de la variété des cas traités. Tous les processus thérapeutiques sont supervisés en permanence et documentés. L'étudiant suit six à neuf cas pendant les trois ans de formation. Les étudiants ont la responsabilité du dossier du patient, et sont encadrés pour cela par leur superviseur. La durée de chaque suivi peut varier, entre quelques mois et une année.

Une partie de l'activité psychothérapeutique individuelle des étudiants a lieu hors de la filière DAS en psychothérapie systémique, dans le cadre de leur activité professionnelle. Au moment de la visite sur place, la filière ne dispose pas de système de vérification formel du cadre dans lequel ont lieu cette partie de l'activité psychothérapeutique individuelle et sa supervision. Néanmoins, un suivi de cette activité psychothérapeutique individuelle externe a lieu de manière informelle, par exemple lors de la préparation ou du débriefing des supervisions, ou lors du visionnage des films des supervisions le vendredi où des liens sont faits avec la pratique professionnelles de l'étudiant. Ainsi, selon les cas, il arrive que les responsables de la formation proposent aux étudiants de compléter leur pratique psychothérapeutique en effectuant un stage auprès d'une institution prenant en charge d'autres pathologies que celles qu'ils connaissent déjà. Les responsables de la filière sont conscients que la LPsy exige que l'organisation responsable exerce un contrôle accru sur le cadre dans lequel a lieu l'activité psychothérapeutique individuelle. Dans ce but, ils sont en train de mener une réflexion sur le développement d'un suivi pré-post pour les 10 cas de la formation et étudient les modalités de contrôle pour la reconnaissance des cas supervisés à l'externe portant sur des cas cliniques provenant de la pratique professionnelle des étudiants.

La commission d'experts en prend note et recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2b.

Le standard est partiellement atteint.

**Recommandation 7:** La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2b.

### **Standard 3.5 – Supervision**

- a. *L'organisation responsable veille à ce que l'activité psychothérapeutique des étudiants soit supervisée régulièrement, à savoir, que leur travail soit analysé, encadré et surveillé. Elle garantit que des superviseurs qualifiés permettent aux étudiants de progresser par étapes, dans un cadre sûr.*

Tout au long des trois ans de formation, les étudiants participent chaque semaine à un groupe de supervision comprenant six étudiants. Les supervisions se déroulent dans les lieux de travail des formateurs, dans une consultation en pédopsychiatrie pour deux d'entre eux, et dans une consultation en psychiatrie adulte pour les deux autres. Cela a l'avantage de permettre un dialogue pédopsychiatrique et psychiatrie adulte. Les patients proviennent de la pratique des superviseurs. Actuellement, tous les patients viennent de l'ambulance. Les supervisions hebdomadaires sont des supervisions directes dans lesquelles le formateur supervise directement, à travers le miroir sans tain, un à deux participants dans le travail thérapeutique avec la famille, l'individu ou le couple. Le type de prise en charge (par un ou deux étudiants) et l'attribution des cas dépendent de la configuration de situation, respectivement des connaissances et des expériences préalables des étudiants ainsi que de la prise en compte de la variété des cas et des domaines professionnels des étudiants. Le formateur-superviseur a la possibilité d'intervenir de manière directe par téléphone ou indirecte durant le pré-groupe, à la pause, et le post-groupe. Les autres étudiants du petit groupe assistent derrière le miroir sans tain, et participent activement à la réflexion sur le processus thérapeutique. Toutes les séances sont filmées et les enregistrements sont analysés lors des rencontres mensuelles du vendredi. Chaque superviseur documente dans un livre de bord le type de famille et le thème abordé lors de chaque soirée, et atteste par la même occasion les présences des étudiants. Chaque année, les étudiants changent de superviseur. Au cours de leur formation post-grade, les étudiants auront effectué des supervisions au sein de la filière postgrade avec trois superviseurs différents.

La commission d'experts estime que le cadre offert garantit la confidentialité et la confiance nécessaires à la supervision, ainsi qu'un excellent suivi des étudiants. En outre, les différences entre les superviseurs sont relevées comme très enrichissantes.

Le standard est atteint.
--------------------------

### **Standard 3.6 – Expérience thérapeutique personnelle**

- a. *L'organisation responsable formule les objectifs de l'expérience thérapeutique personnelle ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation de cette démarche. Elle veille à ce que cette démarche permette aux étudiants d'analyser leur vécu et leur comportement en vue de leur future profession de psychothérapeute, de développer leur personnalité et de mener une réflexion critique sur leur comportement relationnel.*

Au cours des trois années de formation, les étudiants bénéficient de trois espaces d'expérience thérapeutique personnelle: un groupe de génogramme, un travail d'expérience personnelle avec des objets flottants et le travail sur les résonances personnelles qui a lieu directement suite aux supervisions en direct. Le groupe de génogramme regroupe, durant les deuxième et troisième années, douze étudiants et chacun d'entre eux présente son génogramme familial à ses collègues et au formateur. Le travail d'expérience personnelle avec des objets flottants a lieu au début de chaque année de formation et réunit des petits groupes de six étudiants. Le travail sur les résonances personnelles a lieu suite aux supervisions en direct, chaque superviseur analyse avec l'étudiant ses résonances et ses attitudes pendant l'entretien de thérapie.

Pour les responsables de la formation, ces différents espaces d'expérience personnelle permettent d'augmenter la capacité critique/autocritique et réflexive des étudiants, pour les rendre davantage conscients de leurs résonances en lien avec les situations cliniques auxquelles ils sont confrontés.

En dehors du DAS, le candidat au titre fédéral doit suivre un complément de 50 unités en expérience personnelle en séances individuelles pour remplir les exigences de la LPsy en matière d'expérience thérapeutique personnelle. Le comité de formation du DAS en Psychothérapie systémique vérifie que, pour l'expérience personnelle, les thérapeutes répondent également aux cri-

tères de la LPsy. Afin d'orienter les étudiants, il met à disposition une fiche précisant les exigences pour les thérapeutes pour l'expérience personnelle externe et une liste de thérapeutes recommandés. La commission d'experts estime que le standard est atteint. Elle recommande néanmoins à l'organisation responsable de mettre régulièrement à jour la liste des thérapeutes conseillés pour l'expérience personnelle, étant donné que celle-ci ne semble plus actuelle.

Le standard est atteint.

**Recommandation 8:** La commission d'experts recommande à l'organisation responsable de mettre régulièrement à jour la liste des thérapeutes conseillés pour l'expérience personnelle.

### Standard 3.7 – Pratique Clinique

- a. *L'organisation responsable veille à ce que, durant sa formation, chaque étudiant puisse acquérir une large expérience clinique et psychothérapeutique au contact de clients/patients présentant divers troubles ou pathologies. Elle garantit que la pratique clinique est effectuée dans des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques-psychiatriques appropriées<sup>14</sup>.*

L'organisation responsable s'inquiète dès la sélection des étudiants de leur possibilité d'acquérir, dans le cadre de leur travail, l'expérience clinique et psychothérapeutique permettant des psychothérapies avec couples et/ou familles pendant toute la durée de la formation. Les candidats doivent également travailler dans des contextes les mettant en contact avec un large éventail de pathologies. De fait, le contrôle relatif à l'exercice de la pratique clinique a lieu dès la sélection des étudiants.

La pratique clinique doit pouvoir faire l'objet d'une validation selon les critères adoptés par le Comité directeur afin de garantir l'adéquation des institutions psychosociales ou psychothérapeutiques pour chaque participant. Dans ce cadre, le DAS veut créer une attestation de pratique clinique qui comporte le nom et l'adresse de l'employeur/l'institution, la durée de l'engagement, le taux d'occupation, la fonction du candidat et le cahier de charge. Cette attestation, prévue par l'organisation responsable, doit encore être créée. Par conséquent, la commission d'experts recommande que l'organisation responsable contrôle au moyen d'une attestation et d'une documentation relative la pratique clinique des étudiants.

Le standard est partiellement atteint.

**Recommandation 9:** La commission d'experts recommande que l'organisation responsable contrôle au moyen d'une attestation et d'une documentation relative la pratique clinique des étudiants.

### Domaine 4 – Etudiants

#### Standard 4.1 – Système d'évaluation

- a. *Le niveau et le développement des connaissances théoriques et pratiques ainsi que des compétences sociales des étudiants sont vérifiés et évalués par des procédures définies et transparentes. Les étudiants sont informés régulièrement du niveau de connaissances qu'ils ont atteint par rapport aux objectifs d'apprentissage.*

Le développement des connaissances théoriques et pratiques est vérifié par un travail écrit réalisé à la fin de chaque année, en conformité avec le règlement d'études du DAS en psychothérapie systémique. A la fin des trois ans, l'étudiant doit présenter un travail final indépendant des trois travaux annuels mentionnés précédemment.

<sup>14</sup> cf. 3.2.b

Les travaux écrits de fin de module (ou de fin d'année) font l'objet d'une présentation qui a lieu devant l'ensemble de la classe et les quatre formateurs principaux. Le format prévu consiste en une présentation orale qui dure 20 minutes qui doit être accompagnée par un ou plusieurs extraits vidéo. Le type de travail exigé évolue au cours des trois ans, par exemple le travail pour la troisième année consiste à présenter un processus thérapeutique extrait de leur expérience clinique personnelle dans le cadre de la formation. Le superviseur responsable de l'étudiant durant l'année écoulée et celui qui sera en charge l'année suivante sont responsables de l'évaluation. L'évaluation d'un module comprend l'évaluation de la présentation en tant que telle et l'évaluation des progrès de l'étudiant durant le module. Des aspects liés au raisonnement, à l'attitude, au savoir-faire et à la pratique clinique sont ainsi intégrés dans l'évaluation.

Les situations d'échec et de non-présentation des travaux demandés sont réglementées dans le cadre du règlement d'études du DAS en psychothérapie systémique. En outre, un second contrôle des compétences sociales est assuré tout au cours de l'année par le superviseur qui voit chaque étudiant une fois par semaine. Ce suivi permet d'échanger autour de sa progression dans les domaines théoriques, pratiques et sociaux.

Le standard est atteint.

- b. Un examen final ou une évaluation finale permet de déterminer si les étudiants ont acquis le niveau des connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences sociales nécessaires pour atteindre le but de la formation postgrade.*

Dans le cadre du DAS en psychothérapie systémique, les étudiants doivent réaliser, indépendamment du travail de module de 3<sup>ème</sup> année, un travail final dont le sujet est libre mais qui doit être de nature théorique et s'inscrire dans le champ de la systémique. Des exigences concernant son contenu et sa forme sont formulées et transmises aux étudiants. Chaque étudiant dispose environ de 10 heures de tutorat auprès de son superviseur (l'un des quatre formateurs principaux). Ce travail écrit, qui fait également l'objet d'une présentation orale au sein d'un groupe de supervision de l'étudiant, est évalué par le superviseur ayant assuré le tutorat et par un second examinateur choisi parmi les enseignants.

La commission d'experts a observé que les informations sur les modalités d'évaluation du travail de fin d'étude transmises aux étudiants ne sont pas compatibles avec le Règlement d'études du DAS. Les premières font mention d'un travail non noté, mais accepté ou refusé, tandis que le règlement d'études prévoit un système de notation de 1 à 6. La commission d'experts recommande donc à l'organisation responsable de s'assurer de la cohérence des différentes prescriptions liées à l'évaluation des prestations et des compétences des étudiants dans le cadre de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

Le standard est atteint.

**Recommandation 10:** La commission d'experts recommande à l'organisation responsable de s'assurer de la cohérence des différentes prescriptions liées à l'évaluation des prestations et des compétences des étudiants dans le cadre de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

#### **Standard 4.2 – Attestation des prestations de formation postgrade**

- a. Sur demande des étudiants, une attestation confirmant les modules de formation postgrade réalisés ainsi que les volets de formation postgrade achevés est délivrée.*

Selon le rapport d'autoévaluation, tous les étudiants reçoivent en fin de formation des attestations par domaines (connaissances et savoir-faire ; supervision ; expérience thérapeutique personnelle) certifiant le nombre d'heures de formation accomplies dans chacun de ceux-ci à condition que les étudiants aient suivi au moins 80% des cours et séminaires liés à connaissances et savoir-faire,

respectivement 100% des heures de supervision et d'expérience psychothérapeutique personnelle. La commission relève simplement ici que selon les observations faites au points 3.2, le volet connaissances et savoir-faire ne peut être considéré comme achevé que lorsque les 500 unités sont effectivement atteintes.

Le standard est atteint.

#### **Standard 4.3 – Encadrement**

- a. *Un encadrement englobant toutes les questions relatives à la formation est garanti à tous les étudiants durant toute la durée de la formation postgrade.*

La secrétaire de la formation répond à toutes les questions administratives. La coordinatrice du programme est l'un des quatre formateurs principaux. Elle est régulièrement en contact avec les étudiants, s'assure que tout va bien et répond à toutes les questions relatives à la formation. En dehors des rencontres lors des cours, les étudiants peuvent en tout temps s'adresser à la secrétaire de la formation et à la coordinatrice du programme par courriel.

En outre, les superviseurs font régulièrement un point de situation avec les étudiants lors des supervisions hebdomadaires, et en cas d'inquiétude, relayent également la question. Au cas où l'étudiant rencontrerait un problème susceptible d'affecter sa participation à la formation, qu'il soit d'ordre personnel ou professionnel, le superviseur de l'année et le coordinateur seront les personnes de premier recours. Au cas où l'étudiant rencontrerait un problème avec le superviseur, la coordinatrice et le directeur de la formation se portent à disposition.

Pendant les trois ans de la formation, les 24 étudiants du DAS côtoient les quatre formateurs-superviseurs (ou formateurs principaux), dont la coordinatrice de la formation, et restent en contact par e-mail et téléphone avec la secrétaire de la formation. Les étudiants rencontrent deux jours par mois les quatre formateurs rassemblés lors des week-ends de formation théorique; et rencontrent chaque semaine pendant trois heures leur superviseur attribué au module de l'année. Cette proximité permet une facilité de communication, d'accès à l'information, et de prise en compte des demandes des étudiants.

Le standard est atteint.

- b. *Les étudiants sont soutenus dans la recherche des postes de travail appropriés à la pratique clinique et à l'activité thérapeutique individuelle.*

Le réseau des Hôpitaux universitaires genevois informe les étudiants par voie interne des postes à disposition, avant que ceux-ci ne soient mis au concours. En outre, la grandeur des classes permet aux étudiants de bien se connaître et de s'informer des postes disponibles. Enfin, le Comité directeur et les formateurs s'investissent pour aider les étudiants à trouver des emplois à la suite de la formation, notamment en mettant les étudiants en contact avec des collègues systémiciens. Par conséquent, la commission d'experts estime que ce standard est atteint.

Le standard est atteint.

### **Domaine 5 – Formateurs**

#### **Standard 5.1 – Sélection**

- a. *Les exigences attendues des formateurs ainsi que les processus pour leur sélection sont définis.*

Les formateurs du DAS en Psychothérapie systémique sont des professionnels exerçant tous des positions de cadres dans des unités universitaires de psychiatrie. Ils disposent tous d'un diplôme d'une haute école ou d'une université, voire d'un doctorat, ainsi que d'une formation postgrade. Les

quatre formateurs principaux ont obtenu leur titre postgrade en approche systémique depuis au moins 5 ans et sont certifiés par l'Association Suisse de Thérapie de Famille et Interventions Systémiques (ASTHEFIS).

La sélection des formateurs est réalisée sur la base de leur curriculum vitae, examiné par le Comité directeur et le Conseil scientifique, et est avalisée par le directeur du programme. Le Comité directeur et le Conseil scientifique ont sélectionné les quatre formateurs principaux en fonction des différents horizons d'où ils sont issus et de leur parcours, de leurs publications et de leurs activités dans les institutions partenaires. Le Comité directeur sélectionne les enseignants invités en fonction des thèmes des journées prévues dans le programme.

De manière générale, le recrutement fonctionne par cooptation. Les formateurs sont ainsi recrutés parmi les anciens étudiants.

La commission d'experts estime que les exigences attendues des formateurs sont définies et des processus de sélection sont existants.

Le standard est atteint.
--------------------------

### Standard 5.2 – Qualifications des enseignants

- a. *Les enseignants sont compétents dans leur branche et au niveau didactique. En règle générale, ils disposent d'un diplôme d'une haute école et d'une formation postgrade dans leur domaine de spécialisation.*

Tous les formateurs du DAS en Psychothérapie Systémique, les quatre formateurs principaux comme les dix enseignants invités, sont des cliniciens pratiquant en tant que psychothérapeutes, formateurs et superviseurs, dans leurs lieux de travail. Tous sont titulaires d'un diplôme de type master ou licence en médecine ou en psychologie. En outre, ils sont tous titulaires d'une formation postgrade en psychiatrie ou en psychothérapie: FMH de psychiatrie-psychothérapie, spécialiste FSP en psychothérapie, thérapeute de famille de l'Association Suisse de Thérapie de Famille et Interventions Systémiques (ASTHEFIS). En outre, les formateurs principaux sont membres du Cube, espace de formation continue informel des formateurs en systémique romands.

Le standard est atteint.
--------------------------

### Standard 5.3 – Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs

- a. *Les superviseurs et les psychothérapeutes formateurs ont achevé une formation postgrade qualifiée<sup>15</sup> en psychothérapie et attestent de cinq ans d'activité professionnelle au moins depuis l'obtention de leur diplôme. En règle générale, les superviseurs attestent d'une spécialisation dans le domaine de la supervision.*

Les quatre formateurs principaux du DAS en psychothérapie systémique, agissant comme superviseurs et psychothérapeutes pour l'expérience de groupe, sont psychologues-psychothérapeutes ou médecins-psychiatres de formation. Ils ont également un titre suisse officiel de spécialisation en psychothérapie d'orientation systémique depuis au moins 5 ans. Tous exercent des fonctions d'encadrement et de supervision au sein de leurs institutions. La reconnaissance des unités auprès des psychothérapeutes formateurs externes est basée sur l'exigence de la détention d'un titre de psychothérapeute ou de médecin psychiatre et d'une expérience professionnelle minimale de cinq ans en psychothérapie. Par conséquent, la commission d'experts évalue ce standard comme étant atteint.

<sup>15</sup> Diplôme d'une formation postgrade accréditée en psychothérapie (provisoirement ou ordinairement), titre postgrade étranger reconnu en psychothérapie selon LPsy (art. 9) ou titre postgrade fédéral en psychiatrie et psychothérapie selon la loi sur les professions médicales LPMéd.

Le standard est atteint.

#### Standard 5.4 – Formation continue

- a. *L'organisation responsable oblige les formateurs à suivre régulièrement des formations continues dans leur domaine de spécialisation.*

Dans son rapport d'autoévaluation et lors des échanges lors de la visite sur place, l'organisation responsable estime qu'il n'y a pas besoin d'obliger les formateurs à suivre régulièrement des formations continues, notamment en raison de leurs activités et de leur éthique professionnelles. En revanche, les quatre formateurs réguliers se tiennent informés de leurs formations mutuelles et disposent de moments d'intervisions directement dans le cadre du DAS en psychothérapie systémique.

Etant donné qu'il est relativement aisé pour l'organisation responsable de s'assurer, de manière peu formalisée, le suivi effectif d'une formation continue régulière par son petit groupe de formateurs (dont le noyau se compose de quatre personnes), la commission d'experts estime que le standard est partiellement atteint. Toutefois, afin de davantage formaliser l'exigence du standard, elle recommande à l'organisation responsable de ses formateurs de documenter de manière annuelle leur formation continue. Ceci pourrait être fait par exemple sur la base des diplômes de formation continue obtenus auprès de la société de discipline psychiatrie et psychothérapie et de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) ou de la FSP.

Le standard est partiellement atteint.

**Recommandation 11:** La commission d'experts recommande à l'organisation responsable d'exiger de ses formateurs de documenter de manière annuelle leur formation continue.

#### Standard 5.5 – Evaluation

- a. *Les formateurs sont évalués périodiquement et informés des résultats de cette évaluation. L'organisation responsable veille à ce que les mesures nécessaires soient prises en fonction des résultats de l'évaluation.*

Le DAS en psychothérapie systémique propose une fois par année aux étudiants d'évaluer par écrit les qualités de la formation et des formateurs. Ce questionnaire est rempli de façon anonyme et restitué à la secrétaire de la formation. Les données sont compilées et transmises aux formateurs et au directeur de la formation. Le questionnaire utilisé a été élaboré sur la base d'un modèle fourni par le Centre de formation continue et à distance et adapté aux spécificités du DAS en psychothérapie systémique. En outre, les évaluations et suggestions des étudiants sont constamment prises en considération et étudiées par les formateurs qui leur font part en retour de leurs réflexions, améliorations et explications à leur sujet.

Le standard est atteint.

### Domaine 6 – Assurance qualité et évaluation

#### Standard 6.1 – Système d'assurance qualité

- a. *Un système défini et transparent d'assurance et de développement de la qualité de la filière de formation postgrade est établi.*

La directive «Formation continue: création et gestion de programmes» de l'Université de Genève édicte les procédures et les règles en vigueur pour les programmes de formation continue. Parmi les aspects qui y sont traités figure notamment le volet «évaluation et qualité». Ce dernier exige d'une part une évaluation régulière des programmes de formation par le biais d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants et d'autre part l'évaluation du programme par des experts tous

les dix ans (rapport d'auto-évaluation / visite d'experts / rapport des experts / plan d'action), selon une procédure d'évaluation définie pour les programmes de formation de l'Université de Genève.

A l'interne du DAS, les formateurs principaux sont en mesure de faire un feedback des avis et opinions des candidats en raison de leur activité de formation en petits groupes. Les quatre formateurs principaux se réunissent mensuellement afin de faire le point sur la situation de la filière en intégrant notamment les retours des étudiants mentionnés précédemment. Le feedback oral mensuel de la coordinatrice de la formation (également formatrice principale) permet au Comité directeur de veiller à la qualité et de réfléchir à son développement. En outre, les formateurs principaux se retrouvent chaque année en séminaire résidentiel pour approfondir tous les points de réflexion du DAS et étudier les améliorations à apporter en intégrant les retours et souhaits de changement communiqués par les étudiants. Le directeur de la formation avalise ensuite les propositions formulées pour qu'elles puissent être appliquées.

La filière de formation postgrade est évaluée à la fin de chaque année par le biais d'un questionnaire. Cette évaluation écrite est enrichie par les retours oraux donnés dans chaque groupe de supervision. Le comité de direction et le comité scientifique analysent les résultats des évaluations de la formation faites par les étudiants et proposent des modifications sur la base de ces retours qui sont ensuite entérinés par le Comité directeur. En outre, pour décider des changements et améliorations à appliquer à la volée suivante, les formateurs et les diplômés ayant terminé la formation se constituent en une équipe réfléchissante lors d'une réunion. Suite à cela, les propositions d'amélioration pouvant être apportés à la volée suivante sont avalisées par le Comité directeur.

Enfin, la coordinatrice documente les incidents critiques et garde une trace des événements importants conduisant à des réflexions sur des modifications du fonctionnement de la filière.

La commission d'experts estime que la filière de formation dispose d'un système d'assurance qualité. Au niveau de l'Université de Genève, le dispositif est transparent. A l'échelle du programme, la transparence peut être améliorée par une meilleure documentation du système d'assurance qualité. Celle-ci pourrait comprendre notamment une notice présentant le système d'assurance qualité de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral destinée à toutes les parties prenantes concernées dont les étudiants.

Le standard est atteint.
--------------------------

**Recommandation 12:** La commission d'experts recommande d'améliorer la documentation du système d'assurance qualité spécifique au programme. Celle-ci pourrait comprendre notamment une notice présentant le système d'assurance qualité de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral destinée à toutes les parties prenantes concernées dont les étudiants.

*b. Les étudiants et les formateurs participent systématiquement au développement de la filière de formation postgrade.*

Les étudiants et les formateurs participent activement et systématiquement au développement du DAS.

Au niveau des étudiants, la participation systématique des candidats au développement de la filière se fait d'abord par le biais des évaluations des enseignements, sous forme de questionnaires. Puis, suite à cela une séance d'échange en fin de module donne l'occasion aux étudiants de réfléchir avec les formateurs sur des potentielles améliorations à étudier et mettre en place.

Au niveau des formateurs, les quatre formateurs principaux se réunissent mensuellement pour la coordination et le développement de la filière. En outre, les quatre formateurs principaux mènent chaque année une retraite pour décider des améliorations à appliquer à la formation,

réévaluer les contenus de formation et débriefer le cas échéant sur leur parcours en tant que formateur et superviseur du DAS. Les décisions prises à la suite de ces deux jours de retraite sont soumises au directeur de la formation, pour être avalisées puis appliquées.

Le standard est atteint.

## Standard 6.2 – Evaluation

- a. *La filière de formation postgrade est évaluée périodiquement. Les résultats de l'évaluation servent au développement systématique de la filière.*

Comme indiqué précédemment, la directive «Formation continue: création et gestion de programmes» de l'Université de Genève édicte les procédures et les règles en vigueur pour les programmes de formation continue. Parmi les aspects qui y sont traités figure notamment le volet «évaluation et qualité». Ce dernier exige d'une part une évaluation régulière des programmes de formation par le biais d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants et d'autre part l'évaluation du programme par des experts tous les dix ans (rapport d'auto-évaluation / visite d'experts / rapport des experts / plan d'action) selon une procédure d'évaluation définie pour les programmes de formation de l'Université de Genève.

Dans ce cadre et selon le rapport d'autoévaluation, le dispositif actuel permet de sonder les trois niveaux: étudiants, diplômés et formateurs. Le sondage des étudiants est opéré notamment lors des évaluations d'enseignements. Le sondage des diplômés fait partie des enquêtes programme menées comme étape préparatoire aux évaluations de programmes. Le sondage des formateurs est régulier tout au long du programme, comme décrit au standard 6.1b. L'évaluation de la filière comprend l'évaluation des formateurs, l'évaluation des enseignements, ainsi que l'évaluation de la cohérence du programme et de la gestion académique et administrative de la filière.

En outre, au début d'une nouvelle volée, des étudiants de la volée précédente participent à titre volontaire à une équipe réfléchissante, devant les nouveaux étudiants, autour des trois ans de formation permettant des échanges et une transmission d'expérience. Les réflexions et propositions d'améliorations des diplômés sont prises en compte pour le développement de la filière.

Vu les évaluations périodiques existantes, la commission d'experts estime que le standard est atteint. Elle suggère de planifier les évaluations internes menées selon la directive mentionnée précédemment de manière à ce qu'elles s'insèrent entre les procédures d'évaluation externes telles qu'exigées selon la LPsy.

Le standard est atteint.

- b. *L'évaluation comprend un sondage systématique auprès des étudiants, des diplômés et des formateurs.*

Au niveau des étudiants, la filière de formation postgrade est évaluée par écrit par les étudiants après chaque module. Cette évaluation écrite est enrichie par les retours oraux donnés lors d'un échange libre dans chaque groupe de supervision.

Un sondage systématique est également réalisé au niveau des diplômés. En effet, comme indiqué précédemment, à la fin de chaque volée, les quatre principaux formateurs et les diplômés ayant terminé la formation se constituent en une équipe réfléchissante au cours d'une réunion en présence des nouveaux étudiants pour rassembler toutes les idées, suggestions, et déterminer ensemble les choix les plus judicieux, les changements et nouveautés pouvant être apportés à la volée suivante. Ces propositions de modifications sont ensuite soumises au Comité directeur pour être avalisées.

Au niveau des formateurs, les quatre principaux formateurs se rencontrent mensuellement pour se concerter sur le développement de la filière. En revanche, les enseignants invités, intervenant de manière ponctuelle, ne participent pas à ce dispositif. Par conséquent, la commission d'experts

recommande de trouver une façon appropriée d'étendre la participation systématique des enseignants invités aux sondages visant le développement de la filière. Etant donné les dispositifs mis en place, la commission d'experts estime que le standard est globalement atteint.

Le standard est atteint.

**Recommandation 13:** La commission d'experts recommande de trouver une façon appropriée d'étendre la participation systématique des enseignants invités aux sondages visant le développement de la filière.

### 3.2 Examen des critères d'accréditation (Art. 13 al 1)

- a. *La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).*

La Faculté de médecine et ses autorités se présentent comme l'organisation responsable de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie. Les entretiens réalisés dans le cadre de la visite sur place ont démontré que les responsables de la filière sont bien des membres du corps académique de la Faculté de médecine de l'Université de Genève qui s'engagent pour cette formation. Néanmoins, le rapport d'autoévaluation et ses annexes montrent qu'un règlement plaçant la filière de formation postgrade pour le titre fédéral de psychothérapeute sous la responsabilité de la Faculté de médecine n'est pour l'instant pas existant.

En vue de l'accréditation régulière selon la LPsy, il est nécessaire de clarifier les responsabilités au niveau de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie en conformité avec la LPsy – les responsabilités au niveau du DAS (qui par ailleurs paraissent parfaitement définies) ne relevant pas, formellement, de cette procédure d'accréditation. Pour que la Faculté de médecine de l'Université de Genève puisse consolider son rôle d'organisation responsable, elle doit mettre en place les structures décisionnelles et les structures de contrôles nécessaires à la globalité de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral postgrade en psychothérapie à l'instar de ce qu'elle l'a déjà effectué pour le DAS. Dans cette perspective, en tant qu'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève doit s'assurer de se réserver sa souveraineté décisionnelle sur l'intégralité de la filière.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

**Charge 2:** Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

- b. *La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.*

La filière de formation postgrade DAS en psychothérapie systémique remplit la majorité des standards relatifs au critère d'accréditation lettre b de l'art. 5 LPsy: 27 standards sont atteints et 7 sont partiellement atteints. 1 standard n'est pas atteint.

La formation postgrade permet aux personnes qui la suivent d'acquérir les compétences dans les domaines nommés par l'article 5 de la LPsy afin de leur permettre de devenir des professionnels responsables pouvant exercer de manière indépendante et autonome la psychothérapie, comme la LPsy le prescrit. La filière fournit de nombreuses unités d'enseignement et d'acquisition de compétences directement à l'interne. Le fait que certains standards concrétisant l'art. 5 LPsy sont partiellement atteints ou non atteint expliquent le fait que le critère d'accréditation b) n'est que partiellement atteint.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

**Charge 1:** La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.

**Charge 3:** L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.

*c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.*

Lors de la visite sur place, il n'existe pas encore de règlement d'admission spécifique à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie. En revanche, il existe un règlement contenant notamment des dispositions relatives à l'admission des candidats au DAS en psychothérapie systémique qui – le DAS en psychothérapie systémique constituant l'ossature de la formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie – donne des indications sur les conditions d'admission des candidats. Pour être admis au programme, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme fédéral de médecin ou d'une maîtrise universitaire en psychologie ou d'un titre jugé équivalent et doivent disposer d'une pratique clinique d'au moins deux ans dans le domaine de la psychopathologie ou pour les psychologues d'une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la santé mentale ou du domaine psycho-social et éducatif d'au moins deux ans. Toutefois, le Règlement d'études prévoit que le Comité directeur se réserve le droit d'accepter, suite à l'examen de leur dossier, la candidature de personnes ne remplissant pas les exigences précitées. Plus loin, le même règlement établit encore que le Comité directeur se prononce également sur l'équivalence des titres.

Les conditions d'admission au DAS en psychothérapie décrites ci-dessus correspondent globalement aux exigences de la LPsy. Comme la charge 2 le demande, un règlement propre à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral en psychothérapie doit encore être édicté. Dans le cadre de ce règlement à venir, la commission d'experts recommande de distinguer les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité directeur peut accorder des dérogations.

Le critère d'accréditation est atteint.

**Recommandation 3:** La commission d'experts recommande de distinguer dans le règlement approprié les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité directeur peut accorder des dérogations.

*d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.*

Le système d'évaluation actuel reposant sur des dispositifs formels et informels permet une évaluation et un suivi appropriés des connaissances et des capacités des étudiants.

Le critère d'accréditation est atteint.

- e. *La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.*

La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique ainsi qu'une formation pratique permettant un excellent suivi de l'appropriation des connaissances théoriques des étudiants. La commission d'experts relève cependant que la filière devrait selon la LPsy non pas uniquement consolider des connaissances mais également les transmettre, même si au terme de la formation la filière postgrade assure aux diplômés des qualifications conformes à LPsy.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

**Charge 4:** L'organisation responsable ne se contente pas de consolider les connaissances exigées au standard 3.3, mais les transmet durant la période de formation postgrade.

- f. *La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.*

Le travail personnel demandé ainsi que la supervision hebdomadaire directe filmée constituent des contributions importantes de la part des étudiants et nécessitent de leur part une prise de responsabilités exigeante et adaptée à la formation. Ainsi, les étudiants doivent s'exposer personnellement ce qui permet de vérifier la bonne intégration des apports théoriques.

Le critère d'accréditation est atteint.

- g. *L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.*

L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation. Néanmoins, la commission d'experts remarque que le recours à cette instance est prévu, organisé et réglementé mais uniquement pour les diplômes DAS, en application du règlement d'études du DAS en psychothérapie systémique. La Faculté de médecine de l'Université de Genève, l'organisation responsable, doit encore prévoir l'accès à la même instance de recours pour les personnes suivant la filière de formation postgrade menant au titre postgrade fédéral en psychothérapie. La commission d'experts formule la requête de charge suivante: L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

Le critère d'accréditation est partiellement atteint.

**Charge 5:** L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.

### 3.3 Profil des forces et faiblesses du DAS en psychothérapie systémique

#### Forces

Le travail de supervision hebdomadaire sur le vif avec accompagnement des étudiants au plus près de la clinique et le visionnement vidéo permettant l'utilisation des cas concrets pour illustrer la théorie constituent le point fort de la formation.

La formation est fortement orientée pratique, ce qui favorise une bonne intégration des connaissances et des compétences acquises dans le cadre de la filière de formation et des contextes professionnels des étudiants.

La filière de formation dispose d'infrastructures de premier ordre, ce qui contribue à la motivation des étudiants et permet un cadre idéal pour l'acquisition des compétences.

Il y a une grande cohérence dans la formation, due à la cohérence entre les formateurs principaux qui constituent le noyau des enseignants au fil des volées. Cette organisation permet également aux formateurs d'assurer un excellent suivi des étudiants.

### **Faiblesses**

La principale faiblesse de cette filière consiste dans la confusion entre d'une part les critères et les standards exigés par la LPsy, propres à l'obtention du titre fédéral, et d'autre part les exigences du DAS qui visent à l'obtention d'un titre académique. Il en résulte l'absence d'une structure formelle propre à la filière de formation postgrade permettant l'obtention d'un titre fédéral postgrade.

Au point de vue des contenus de la formation, la filière doit encore renforcer certains piliers théoriques, dont notamment l'enseignement des autres axes de formation en psychothérapie. En outre, la filière doit s'assurer qu'elle transmette bien certains contenus durant la formation postgrade au lieu de se contenter de consolider les connaissances des étudiants y relatives.

Il semble également que les travaux et les résultats issus de l'intense activité de recherche de l'Université de Genève puissent être davantage soutenus et intégrés avec les activités et les contenus de la formation postgrade.

## **4 Prise de position**

### **4.1 Prise de position de l'organisation responsable de la Faculté de médecine de l'Université de Genève**

La prise de position de l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève, est datée du 30 juin 2017 et est parvenue à l'AAQ dans les délais convenus.

### **4.2 Réaction de la commission d'experts sur la prise de position de la Faculté de médecine de l'Université de Genève**

La commission d'experts a pris connaissance de la prise de position de l'organisation responsable et a unanimement décidé de conserver son rapport et sa requête d'accréditation tels quels. Une partie de la commission d'experts est d'avis que les recommandations relatives à la documentation des cas et à la formation continue pourraient faire l'objet d'une prise en considération accrue.

## **5 Conclusion et requête d'accréditation de la commission d'experts**

La commission d'experts recommande, sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place,

### **l'accréditation avec 5 charges.**

de la filière DAS en psychothérapie systémique.

Les charges doivent être remplies dans un délai de 12 mois.

La liste complète des charges et des recommandations se trouve dans le tableau en annexe I.

## 6 Annexes

I Tableau des standards de qualité et des critères d'accréditation «Psychothérapie», incluant les charges et les recommandations

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandation(s)
<p><b>Principe:</b> Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<b>Domaine 1</b>					
<b>Mission et objectifs</b>					
1.1 Mission	a.	x			R1: La commission d'experts recommande d'élaborer une mission propre à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.
	b.	x			
1.2 Objectifs de la filière de formation postgrade	a.		x		R2: La commission d'experts recommande d'élaborer et de publier une mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre fédéral postgrade.
	b.	x			
<b>Domaine 2</b>					
<b>Conditions cadre de la formation postgrade</b>					
2.1 Admission à la formation, durée et coûts	a.	x			R3: La commission d'experts recommande de distinguer dans le règlement approprié les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité Directeur peut accorder des dérogations. R4: La commission d'experts recommande de publier le règlement d'études sur Internet et d'informer les lecteurs de la brochure de l'existence du règlement d'études et des informations qui y sont contenues.
	b.			x	
2.2 Organisation	a.		x		
	b.	x			
2.3 Ressources	a.	x			
	b.	x			R5: La commission d'experts recommande de développer l'équipe des quatre superviseurs-formateurs constituant le noyau de la formation afin de garantir que les ressources humaines nécessaires à la formation soient toujours disponibles.
<b>Domaine 3</b>					
<b>Contenus de la formation</b>					

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandation(s)
		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<p><b>Principe:</b> Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>					
3.1 Principes	a.	x			
	b.	x			
3.2 Volets	a.	x			
	b.		x		R6: La commission d'experts recommande de réfléchir à la pertinence d'exiger des candidats un certain nombre d'unités de supervision directe individuelle liée aux cas qu'ils traitent dans le cadre de leur pratique clinique professionnelle
3.3 Connaissances et savoir-faire	a.		x		
	b.	x			
	c.	x			
3.4 Activité psychothérapeutique individuelle	a.		x		R7: La commission d'experts recommande de mettre en place un système de documentation, reposant par exemple sur des questionnaires avant et après la thérapie, pour les 10 cas exigés par le standard 3.2b.
3.5 Supervision	a.	x			
3.6 Expérience thérapeutique personnelle	a.	x			R8: La commission d'experts recommande à l'organisation responsable de mettre régulièrement à jour la liste des thérapeutes conseillés pour l'expérience personnelle.
3.7 Pratique clinique	b.		x		R9: La commission d'experts recommande que l'organisation responsable contrôle au moyen d'une attestation et d'une documentation relative la pratique clinique des étudiants.
<b>Domaine 4</b>					
<b>Etudiants</b>					
4.1 Système d'évaluation	a.	x			
	b.	x			R10: La commission d'experts recommande à l'organisation responsable de s'assurer de la cohérence des différentes prescriptions liées à l'évaluation des prestations et des compétences des étudiants dans le cadre de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.
4.2 Attestation des prestations de formation postgrade	a.	x			
4.3 Encadrement	a.	x			
	b.	x			
<b>Domaine 5</b>					
<b>Formateurs</b>					
5.1 Sélection	a.	x			
5.2 Qualifications des enseignants	a.	x			
5.3 Qualifications des superviseurs et des psychothérapeutes formateurs	a.	x			
5.4 Formation continue	a.		x		R11: La commission d'experts recommande à l'organisation responsable d'exiger de ses formateurs de documenter de manière annuelle leur

Accréditation de filières de formation postgrade en psychothérapie					
Evaluation externe de la filière de formation postgrade DAS en psychothérapie systémique, Faculté de médecine, Université de Genève					
Standards de qualité servant de base pour l'évaluation du critère d'évaluation b.		Satisfaction			Recommandation(s)
<p><b>Principe:</b> Le but de la filière de formation postgrade en psychothérapie est de doter les personnes qui obtiennent le diplôme (ci-après « diplômés ») des compétences professionnelles et relationnelles attendues des psychothérapeutes et requises pour exercer la psychothérapie sous leur propre responsabilité.</p> <p>Les standards de qualité servent à vérifier si le contenu, la structure et les procédures inhérents à la filière de formation postgrade permettent d'atteindre ce but.</p>		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
5.5 Evaluation	a.	x			formation continue.
<b>Domaine 6</b>					
<b>Assurance qualité et évaluation</b>					
6.1 Système d'assurance qualité	a.	x			R12: La commission d'experts recommande d'améliorer la documentation du système d'assurance qualité spécifique au programme. Celle-ci pourrait comprendre notamment une notice présentant le système d'assurance qualité de la filière postgrade permettant l'obtention d'un titre postgrade fédéral destinée à toutes les parties prenantes concernées dont les étudiants.
	b.	x			
6.2 Evaluation	a.	x			
	b.	x			R13: La commission d'experts recommande de trouver une façon appropriée d'étendre la participation systématique des enseignants invités aux sondages visant le développement de la filière.

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)		Satisfaction			Charge(s)
La filière de formation postgrade est accréditée si		Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une autre organisation appropriée (organisation responsable).			x		C2: Les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par écrit par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève. L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute.
b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de la formation postgrade fixés à l'art. 5 LPsy.			x		C1: La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie.  C3: L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la LPsy. Le nombre d'unités exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de

Critères d'accréditation (art. 13 LPsy)	Satisfaction			Charge(s)
	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint	
<b>La filière de formation postgrade est accréditée si</b>				
				manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre fédéral.
c. La filière de formation postgrade se fonde sur la formation en psychologie dispensée par une haute école.	x			R3: La commission d'experts recommande de distinguer dans le règlement approprié les exigences intangibles pour l'admission des étudiants à la filière postgrade selon la LPsy des exigences pour lesquelles le Comité directeur peut accorder des dérogations.
d. La filière de formation postgrade prévoit une évaluation appropriée des connaissances et des capacités des personnes en formation.	x			
e. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.		x		C4: L'organisation responsable ne se contente pas de consolider les connaissances exigées au standard 3.3, mais les transmet durant la période de formation postgrade.
f. La filière de formation postgrade requiert des personnes en formation qu'elles fournissent une contribution personnelle et qu'elles assument des responsabilités.	x			
g. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.		x		C5: L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral.
<b>Requête d'accréditation de la commission d'experts</b>	<b>Accréditation</b>			
La commission d'experts recommande pour la filière DAS en psychothérapie systémique de formuler:	une accréditation avec 5 charges.			

## II Prise de position de l'organisation responsable sur le rapport d'évaluation externe



Décanat

Agence suisse d'accréditation et  
d'assurance qualité  
A l'att. de Monsieur Bastien Brodard  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
3001 Bern

Genève, le 30 juin 2017/cej

**Concerne : DAS en psychothérapie systémique de la Faculté de médecine de l'Université de Genève / Rapport d'évaluation externe pour l'accréditation selon la Lpsy**

---

Monsieur,

Le rapport de l'AAQ du 4 mai 2017 nous est bien parvenu et il a retenu toute notre attention.

Nous avons retenu que sur la base du rapport d'autoévaluation et de la visite sur place, la commission d'experts recommande l'accréditation de la filière DAS en psychothérapie systémique moyennant l'accomplissement de 5 charges dans les 12 mois. Par ailleurs, nous commentons vos recommandations.

#### **CHARGES**

*a. La filière de formation postgrade est sous la responsabilité d'une association professionnelle nationale, d'une haute école ou d'une organisation appropriée (organisation responsable)*

**C2 :** *les responsabilités, les fonctions et les processus de la filière de formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral de psychothérapeute doivent être documentés par l'organisation responsable, la Faculté de médecine de l'Université de Genève*

*L'organisation responsable doit notamment édicter et appliquer un règlement spécifique à la filière de formation postgrade fédérale de psychothérapeute.*

La formation s'adressant également aux médecins, le règlement sera commun, mais indiquera de manière explicite les requis spécifiques aux psychologues en vue de l'obtention du titre postgrade fédéral de psychothérapeute.

*b. La filière de formation postgrade permet aux personnes en formation d'atteindre les objectifs de formation postgrade fixés à l'art. 5 Lpsy.*

**C1 :** *La Faculté de médecine de l'Université de Genève publie l'estimation globale des coûts à escompter pour la formation postgrade permettant l'obtention du titre fédéral en psychothérapie.*

L'ensemble des coûts liés à l'obtention du titre postgrade fédéral en psychothérapie seront publiés sur l'internet de la Faculté de médecine sur les pages en lien avec l'enseignement postgrade, ainsi que sur les pages des programmes de formation continue de l'Université de Genève.

**C3 :** *L'organisation responsable garantit que chaque participant effectue au moins le nombre d'unités minimum prévu pour chaque volet conformément à la Lpsy. Le nombre d'unités*

exigées pour chaque volet et la forme sous laquelle les unités sont dispensées doivent être présentés de manière claire et consistante dans l'ensemble de la documentation de la filière de formation postgrade pour le titre de fédéral.

Le règlement d'études et le plan d'études spécifieront les volets et les unités, la forme sous lesquels ils seront dispensés et les conditions de réalisation du programme. La brochure de présentation et les supports promotionnels, ainsi que les pages web du programme présenteront des informations claires, mais en adéquation avec les aspects légaux, réglementaires et de plan d'études.

c. La filière de formation postgrade comprend un enseignement théorique et une formation pratique.

**C4** : L'organisation responsable ne se contente pas de consolider les connaissances exigées au standard 3.3, mais les transmet durant la période de formation postgrade.

Les connaissances exigées au standard 3.3 seront intégrées dans le cursus de la formation et feront en partie l'objet des journées différenciées. L'organisation des cours sera visible dans le programme.

d. L'organisation responsable dispose d'une instance indépendante et impartiale chargée de statuer, selon une procédure équitable, sur les recours des personnes en formation.

**C5** : L'organisation responsable dispose d'une instance de recours indépendante et impartiale ad hoc pour la formation postgrade permettant d'obtenir un titre postgrade fédéral

A la Faculté de médecine de l'Université de Genève, la Commission d'opposition pour les études en Faculté de médecine a pour rôle d'instruire les oppositions formées par les étudiants de la faculté suivant une formation de base, postgrade ou continue :

<http://www.medecine.unige.ch/lafaculte/commissions/opposition/>

## RECOMMANDATIONS

**R1 et R2** : L'organisation responsable s'engage à la publication - via une brochure papier et via la page FC/faculté - de la mission et des objectifs propres à la filière de formation postgrade permettant d'obtenir le titre fédéral en psychothérapie.

**R3** : Les exigences intangibles pour l'admission des candidats à la filière postgrade selon la Lpsy ainsi que les dérogations ressortiront clairement du règlement d'études

**R4** : Le règlement d'études du DAS en psychothérapie systémique est publié sur Internet et communiqué aux étudiants et sera complété par les points spécifiques à la filière.

**R5** : L'équipe des quatre formateurs principaux concerne surtout la supervision hebdomadaire. Une partie de l'enseignement théorique est déjà assuré par de nombreux formateurs externes. Plusieurs collègues formés sont pressentis pour intégrer l'enseignement, si le comité de direction souhaite élargir le nombre de formateurs.

**R6** : Depuis la création de la formation en 1985, la supervision directe et intensive (hebdomadaire) a toujours constitué la principale force d'apprentissage et un attrait indéniable pour s'inscrire dans la formation, à laquelle nous n'aimerions pas renoncer. Les étudiants doivent veiller de bénéficier d'une supervision dans leur lieu de pratique.

**R7** : Les cas traités sont déjà documentés.

**R8** : La liste des thérapeutes conseillés pour l'expérience personnelle est régulièrement mise à jour par les formateurs. Si un candidat souhaite consulter un thérapeute ne figurant pas sur la liste, les formateurs vérifient si le collègue répond aux exigences de la LPsy.

**R9** : Une attestation et une documentation relatives à la pratique clinique des étudiants sont en voie d'élaboration.

**R10** : La cohérence des différentes prescriptions liées à l'évaluation des compétences des étudiants sera vérifiée et corrigée.

**R11** : Au vu de la spécificité des publics, les formateurs comprennent des psychologues et des psychiatres.

Les formateurs psychiatres sont au bénéfice d'un diplôme de formation continue, distribué par la SSPP (Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie), valable pendant trois ans. La SSPP édicte les critères d'obtention du diplôme de formation continue. Les formateurs psychiatres font également partis des examinateurs choisis par la SSPP pour faire passer l'examen de spécialisation en psychiatrie psychothérapie.

La formation continue des psychologues psychothérapeutes est obligatoire comme spécifié dans la Lpsy article 27 alinéa b. Les formateurs psychologues sont membres de la FSP. Ils veillent à être à jour et utilisent comme référence les guidelines de la FSP (Fédération suisse des psychologues), elle doit être attestée tous les trois ans. La FSP contrôle celle-ci par des pointages.

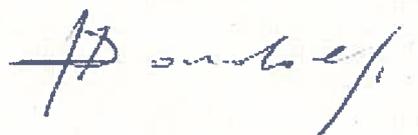
**R12** : Une notice décrivant le système d'assurance qualité de la filière sera rédigée et rendue accessible aux différentes parties prenantes, notamment les étudiants.

En conclusion, nous pensons pouvoir réaliser la totalité des charges demandées dans votre rapport dans le délai de 12 mois et répondre à la majorité des recommandations citées.

Veillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.



Prof. Thierry Berney  
Vice-doyen en charge  
de la formation continue et post-graduée



Prof. Guido Bondolfi  
Directeur du programme



Prof. Henri Bounameaux  
Doyen